



# Bulletin Officiel

N° 5863 Vendredi 24 Mai 2019

www.cmf.tn

— 24<sup>ème</sup> Année —

ISSN 0330-7174

## AVIS DE SOCIETES

### EMPRUNT OBLIGATAIRE WIFAK INTERNATIONAL BANK SELON LES PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE 2019-1

WIFAK INTERNATIONAL BANK 2-11

### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 12-14

### AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH – 15-19

SOCIETE LAND'OR 20-25

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - 26-31

### EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING « TLF 2019-1 » 32-37

ATTIJARI LEASING « 2019-1 » 38-42

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

UNIMED 43

SIAME 44

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

UNIMED – AGO - 45-46

SIAME – AGO - 47-48

SOTEMAIL – AGE - 49-50

### INFORMATIONS POST AGO

COMAR 51-54

AL HIFADH SICAV 55-56

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 57

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -BTE- 58-61

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE -BTK- 62-64

### PAIEMENTS DE DIVIDENDES

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV 65

FCP INNOVATION 65

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS 66

AL HIFADH SICAV 66

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

67-68

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- SOCIETE MAGASIN GENERAL
- FCP INDICE MAXULA
- FCP CEA MAXULA
- FCP MAXULA STABILITY

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### « Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1 »

#### I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Wifak International Bank réunie le 25/12/2018, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques pour un montant global de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 29/03/2019, a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts et de déléguer le pouvoir à la Direction Générale de fixer le montant ainsi que les caractéristiques de l'émission et ce, pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale, réunie le 10/04/2019 a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique, tel qu'approuvé par le comité charaïque de la banque en date du 19/04/2019 ayant les conditions suivantes :

**Montant : 10 MDT susceptible d'être porté à 20 MDT ;**

Catégories	Durée	Taux de profit estimé <sup>1</sup>	Amortissement par obligation
A	5 ans	Taux estimé : 10,25% Complément variable : 0,25%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 <sup>er</sup> trimestre
B	5 ans	Taux estimé: 10,50% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
C	7 ans	Taux estimé: 10,75% Complément variable : 0,25%	Amortissement semestriel constant à partir du 1 <sup>er</sup> semestre
D	7 ans	Taux estimé: 11,00% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/7 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année.

<sup>1</sup> La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe payée et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité.

- Suite -

## **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2019** et clôturées au plus tard le **30/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soit un maximum de 200 000 obligations.

**En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 DT** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

**En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 DT** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

## **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2019** aux guichets de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

## **But de l'émission**

L'émission d'un emprunt obligataire, selon les principes de la finance islamique, a pour finalité d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

En outre, l'objectif de la présente émission est de :

- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de financements et réaliser les objectifs prévus ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 100% ;
- Financer le budget d'investissement. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu durant les 3 prochaines années est de 150 millions de dinars.

- Suite -

## II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt	«Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1»
Nature des titres	Titres de créance émis selon les principes de la finance islamique.
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Ordinaires
Modalité et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations ».

### Date de jouissance:

La date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

### Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### Rémunération annuelle :

La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

#### - Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie A est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12%** et sera servi selon une clé de répartition de **85,42%** pour les porteurs des obligations et de **14,58%** pour les actionnaires.

**Partie fixe :** Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,25%**, (soit un taux de rémunération trimestriel brut estimé à **2,5625%**) payable vers la fin de chaque trimestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque

- Suite -

- obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 85,42% revenant aux porteurs des obligations et 14,58% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

**- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

La rémunération des obligations de la catégorie B est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12% et sera servi selon une clé de répartition de 87,50% pour les porteurs des obligations et de 12,50% pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de 10,50% payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 87,50% revenant aux porteurs des obligations et 12,50% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

**- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans :**

La rémunération des obligations de la catégorie C est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12,5% et sera servi selon une clé de répartition de 86,00% pour les porteurs des obligations et de 14,00% pour les actionnaires.

- Suite -

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,75%**, (soit un taux de rémunération semestriel brut estimé à **5,3750%**) payable vers la fin de chaque semestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **86,00%** revenant aux porteurs des obligations et **14,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

#### **- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans :**

La rémunération des obligations de la catégorie D est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **88,00%** pour les porteurs des obligations et de **12,00%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé à **11,00%** payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **88,00%** revenant aux porteurs des obligations et **12,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

#### **Amortissement et remboursement**

Les obligations émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel constant par un vingtième de la valeur nominale, soit **5 DT** par obligation

- Suite -

cet amortissement commencera au premier trimestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement semestriel constant par un quatorzième de la valeur nominale soit 7,143 DT par obligation. Cet amortissement commencera au premier semestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un septième de la valeur nominale, soit 14,286 DT par obligation. Cet amortissement commencera la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 30/06/2024 pour les catégories A et B, et le 30/06/2026 pour les catégories C et D.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Taux de Profit :**

- Pour la catégorie A : taux estimé de 10,25% brut l'an (Taux trimestriel estimé : 2,5625%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie B : taux estimé de 10,50% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie C : taux estimé de 10,75% brut l'an (Taux semestriel estimé : 5,3750%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie D : taux estimé de 11,00% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.

**Paiement :** Le paiement des profits et le remboursement du capital dû, pour les différentes catégories de la présente émission, seront effectués comme ainsi :

**Pour la catégorie A :** Le paiement trimestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le 30 Septembre de l'année N, le 31 Décembre de l'année N, le 31 Mars de l'année N+1, et le 30 Juin de l'année N+1 et ce, à partir du 30 Septembre 2019. Le complément variable sera servi à terme échu, le 30 Juin de l'année N+1. Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du

- Suite -

- complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie B :** Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.  
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie C :** Le paiement semestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **31 Décembre de l'année N** et le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **31 Décembre 2019**. Le complément variable sera servi à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1**.  
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie D :** Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.  
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Garantie :** Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de l'emprunt :** Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

**Mode de placement :**

Le présent emprunt obligataire est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à partir du **10/05/2019** à toute personne physique ou morale intéressées, auprès de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, sis au Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée

- Suite -

Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Clause de remboursement anticipé**

Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré de l'émetteur à la valeur nominale restant due à la date de sa réalisation augmentée des profits courus et non échus. Un avis d'information sera publié dans un journal quotidien de la place et dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant la date de mise en paiement des obligations remboursées par anticipation.

### **III. Renseignements généraux :**

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la banque émettrice pour la tenue du registre des obligations**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.

#### **Marché des titres**

A cette date, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et qui sont négociés sur le marché financier tunisien ou sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Wifak International Bank s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «Maxula Bourse» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

La Wifak International Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige**

- Suite -

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire**

- **Risque macroéconomique** : Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à un emprunt obligataire dans des conditions macroéconomiques et de marché ardues pourraient continuer à avoir un effet néfaste significatif sur les conditions dans lesquelles progressent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque supporté par la Banque.
- **Risque lié au marché secondaire** : Les obligations sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.
- **Risque charaïque** : Ce risque peut découler de l'incapacité de l'émetteur de tenir ses engagements contractuels et rend ainsi le contrôle nul aux yeux de la chariaa. Ce qui pourrait nuire à la réputation de l'émetteur.

- Suite -

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2019 sous le n°19-1026, du document de référence « Wifak International Bank 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 15 Avril 2019 sous le n°19-002, des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la Wifak International Bank tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.**

**La note d'opération et le document de référence « Wifak International Bank 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Wifak International Bank , Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine, Maxula bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2019.**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS  
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune  
**Siège Social:** 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis  
**Registre de Commerce:** B132611999  
**Matricule fiscal:** 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باست ليز 2019-01»**  
**Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

**2. Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

**3. Objet de l'émission**

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

#### **4- But de l'émission**

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés:**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### **2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»**

« إصدارات باسٹ ليز 2019-01 »

### **3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.**

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

## **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

### **1. Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

### **2. Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

### **3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

## **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

## **V. GARANTIE**

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

## **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

## **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

## **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Société d'Articles Hygiéniques « SAH SA »**

Société Anonyme au capital de 60.319.165 DT  
divisé en 60.319.165 actions de nominal 1 DT entièrement libérées  
Siège social : 5 Rue 8610, Zone industrielle La Charguia 1 –Tunis–

**1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAH SA, tenue le **26/04/2019**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.026.597 DT pour le porter de 60.319.165 DT à 65.345.762 DT et ce, par l'émission de 5.026.597 actions nouvelles à émettre au prix de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Ces actions seront souscrites selon la parité de **une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes** avec un rompu et seront libérées en totalité à la souscription. La société procédera à l'acquisition et l'annulation du droit de souscription rompu.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour la constatation et la réalisation de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée.

**2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :**

La société SAH SA procédera à une augmentation de capital de 5.026.597 DT par souscription en numéraire et par émission de 5.026.597 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

SAH procédera à l'acquisition et l'annulation d'un droit de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription sus mentionnée.

**2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 9 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

- Suite -

## 2.2 - Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SAH SA ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 5.026.597 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

## 2.3 - Période de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (1) action nouvelle pour douze (12) anciennes et ce, **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 3 769 948 DT, correspondant à 3 769 948 actions).

## 2.4 - Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08 002 0006432007640 38 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

### **2.3 - Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 21/06/2019 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### **2.4 - Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **2.5 - Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 60.319.165 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

## **3 BUT DE L'EMISSION :**

Cette augmentation permettrait la réalisation d'une partie des investissements envisagés par le Groupe dans le cadre de sa stratégie d'expansion géographique et de diversification.

## **4 RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :**

### **4.3 Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

### **4.4 Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

### **4.5 Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **2.3 Marché des titres :**

Les actions de la société SAH SA sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **2.4 Cotation en Bourse des actions anciennes :**

Les 60.319.165 actions anciennes composant le capital actuel de la société SAH SA inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/05/2019**, droits de souscription détachés.

### **2.5 Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :**

Les 5.026.597 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **2.6 Cotation en Bourse des droits de souscription :**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**<sup>1</sup>.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **2.7 Tribunaux compétents en cas de litiges :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

### **2.8 Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610108» durant la période de souscription préférentielle soit **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**<sup>2</sup>.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610116» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA-Intermédiaire en Bourse.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 19-1028 en date du 30/04/2019, du document de référence « SAH-SA 2019 » enregistré par le CMF sous le N° 19-003 en date du 30/04/2019 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de MAC SA - Intermédiaire en Bourse sis au Rue du Lac Constance –1053- Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2018 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### Société « LAND'OR »

Société Anonyme au capital de 4 846 875 dinars divisé en 4 846 875 actions  
de valeur nominal 1 dinar entièrement libérées  
Registre de Commerce : B1112211997  
Siège social : Bir Jedid – 2054 Khelidia Tunisie

### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LAND'OR SA tenue le **01/04/2019** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 452 935 dinars** pour le porter de **4 846 875 dinars à 10 299 810 dinars** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **4 846 875 dinars avec maintien du droit préférentiel de souscription**, et ce, par la création de **4 846 875 nouvelles actions** ordinaires de valeur nominal de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne, au prix d'émission de 8,250 dinars chacune**, soit 7,250 dinars de prime d'émission. Ladite AGE a décidé si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :
  - Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne  $\frac{3}{4}$  du montant de l'augmentation envisagée
  - Redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites
  - Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.
- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **606 060 dinars, avec suppression du droit préférentiel de souscription**, et ce, par l'émission de **606 060 actions nouvelles** d'une valeur nominale 1 dinar, à émettre au prix d'émission de 8,250 dinars, soit une prime d'émission de 7,250 dinars. Ladite AGE a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver l'augmentation de capital au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Par ailleurs l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation de capital et d'en fixer les modalités.

Le Conseil d'Administration du **05 Avril 2019** a décidé que les 5 452 935 actions porteront jouissance en dividende à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2019**.

- Suite -

## **BUT DE L'EMISSION**

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Financer les investissements de la société qui portent sur une extension de la capacité de production en Tunisie et l'installation d'une unité industrielle au Maroc ;
- Réduire l'endettement à court terme de la société et assainir son bilan financier ;
- Améliorer la trésorerie.

## **CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION**

Le capital social de la société LAND'OR sera augmenté de **5 452 935 dinars** répartis comme suit :

- **4 846 875 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- **606 060 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Les deux opérations possèdent les caractéristiques suivantes :

- Prime d'émission : 7,250 dinars
- Prix de souscription : 8,250 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

### **❖ Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Le capital social sera augmenté de 4 846 875 dinars par la création de 4 846 875 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible:** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. LAND'OR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible:** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Suite -

### **Période de souscription**

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**, et ce du **20/05/2019 au 28/06/2019 inclus**<sup>1</sup>.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires, et ce, du **01/07/2019 au 05/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 3 635 156 dinars, correspondant à 3 635 156 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société LAND'OR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **28/06/2019 à 17H** à AFC ou Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC ou Tunisie Valeurs), Intermédiaires en Bourse, via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation (autre que celle délivrée lors de la souscription) portant sur le nombre de titres souscrits par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 4 484 687 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles souscrites (4 484 687 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2019**.

### **❖ Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription, le capital social sera augmenté d'un montant de 606 060 dinars réservé au profit du Fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV). Cette augmentation sera réalisée par la suppression du Droit Préférentiel de Souscription au profit dudit Fonds.

Les raisons inhérentes à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de MPEF IV est de favoriser une meilleure institutionnalisation du capital de la société d'améliorer ses normes de gouvernance et de tirer avantage de l'apport financier et stratégique du nouveau partenaire.

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire est réservée au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

### **Période de souscription**

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire réservée au fonds MPEF IV est ouverte du **20/05/2019** au **12/07/2019 inclus**.

### **Etablissements domiciliaires**

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

### **Jouissance des actions émises**

Les actions nouvelles souscrites (606 060 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2019**.

- Suite -

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la société LAND'OR sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 4 846 875 actions anciennes composant le capital actuel de la société LAND'OR inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **20/05/2019**, droits de souscription détachés.

- Suite -

### **Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 5 452 935 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus\***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510068» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510050» durant la période de souscription préférentielle soit du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus\***.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

**Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°19-1027 en date du 29/04/2019, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès du siège de la société LAND'OR (Bir Jedid – 2054 Khelidia), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2), de Tunisie Valeurs (Immeuble INTEGRA – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène) et sur le site Internet du CMF ([www.cmf.com.tn](http://www.cmf.com.tn)).**

**Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2018 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2019.**

## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Banque Nationale Agricole « BNA »

Société Anonyme au capital de 176 000 000 dinars  
divisé en 35 200 000 actions de nominal 5 dinars  
Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus  
d'émission relatif à l'augmentation du capital de la BNA  
de 176 000 000 dinars à 320 000 0000 dinars

#### Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **06/03/2019** a décidé d'augmenter le capital de la Banque Nationale Agricole « BNA » d'un montant de **144 000 000 DT** pour le porter de **176 000 000 DT à 320 000 000DT** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de **140 800 000DT** et ce, par l'émission de 28 160 000 actions nouvelles au prix de **douze (12) dinars chacune**, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de **quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**. Ces actions seront libérées en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque ;
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de **3 200 000DT** et ce, par l'émission de 640 000 actions nouvelles d'**une valeur de 5DT chacune**, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes**.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les  $\frac{3}{4}$  au moins de l'augmentation proposée.

- Suite -

## Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 144 000 000DT réparti comme suit :

- 140 800 000DT par souscription en numéraire et émission de 28 160 000 actions nouvelles ;
- 3 200 000DT par incorporation de réserves et attribution de 640 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

### 1. Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 140 800 000DT par la création de 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à l'Etat Tunisien et aux établissements publics sera effectuée par l'émission de 14 145 648 actions nouvelles détaillée comme suit :

Dotation de l'Etat Tunisien (mD)	Dotation inscrite au niveau des	Montant à convertir (mD)	Correspondant à un nombre d'actions de 14 145 648 à souscrire par l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques selon la parité 4 actions nouvelles pour 5 anciennes détenues
133 000*	Capitaux propres	90 277	
160 000**	Engagements hors bilan	79 471	
<b>Total</b>		<b>169 748</b>	

\*cf Document de référence « BNA 2019 » page 133 paragraphe 4.13.1

\*\* cf Document de référence « BNA 2019 » page 135 paragraphe 5.1.2

Le reliquat des actions par rapport aux 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, soit 14 014 352 actions seront souscrites par les anciens actionnaires, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques.

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 337 920 000DT (dont 169 748 000DT à libérer par compensation des créances revenant à l'Etat Tunisien). Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 168 172 000DT.

(en mD)	Conversion des dotations de l'Etat Tunisien	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	70 728	70 072	140 800
Prime d'émission	99 020	98 100	197 120
<b>Total</b>	<b>169 748</b>	<b>168 172</b>	<b>337 920</b>

### Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de douze dinars (12DT) l'action soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de sept (7) dinars. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

### Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 14 014 352 actions nouvelles (le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire) sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

**A titre irréductible :** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les

- Suite -

- rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque Nationale Agricole ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux 28 160 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**<sup>1</sup>.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 27/06/2019 au 03/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce **du 08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 105 600 000 dinars, correspondant à 21 120 000 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque Nationale Agricole exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action majoré de 7 DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°03 025 155 0321 000077 31 ouvert auprès de la BNA – Agence Les Berges du lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :**

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **21/06/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX),

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

### **Modalités et délais de délivrance des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

## **1. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites**

### **Montant**

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **3 200 000DT** à prélever sur les réserves de la banque et la création de 640 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.**

### **Droit d'attribution**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/04/2019.**

### **Jouissance des actions nouvelles souscrites**

Les actions nouvelles gratuites (640 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (28 160 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2019.**

### **But de l'émission**

Cette augmentation qui permettrait :

- de renforcer les fonds propres nets de base de la Banque ;
- d'améliorer la liquidité de la Banque ; et
- d'appuyer les choix structurants et le plan de développement et de modernisation de la Banque.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables en bourse.

- Suite -

### **Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la Banque Nationale Agricole sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

### **Cotation en bourse des actions anciennes**

Les 35 200 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque Nationale Agricole inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15/04/2019**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites**

Les 640 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/04/2019**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

- Suite -

### **Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution**

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**<sup>1</sup>

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commenceront à partir du **15/04/2019**.

### **Tribunaux compétents en cas de litiges**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100799 durant la période de souscription préférentielle soit du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**<sup>2</sup>.

Les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100815 à partir du **15/04/2019**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100807 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1024 en date du 29/03/2019, du document de référence « BNA 2019 » enregistré par le CMF sous le n° 19-001 en date du 29/03/2019, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA – Avenue Mohamed V 1001 Tunis, de la BNA CAPITAUX Intermédiaire en bourse – Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis, de MAC SA – Intermédiaire en bourse - Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance, Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et le site internet de la BNA [www.bna.com.tn](http://www.bna.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
«TLF 2019-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TLF 2018-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de l'augmentation du taux directeur par la BCT à deux reprises, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,40% brut l'an et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,70% brut l'an et/ou TMM+3,00% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Par ailleurs, et compte tenu de l'opération d'augmentation de capital entreprise en fin d'année, l'émission de l'emprunt « TLF 2018-2 » a été reportée en 2019. De ce fait, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais « TLF 2019-1 ».

- Suite -

## **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

### **Montant**

L'emprunt obligataire « TLF 2019-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **24/04/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **24/04/2019** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **But de l'émission**

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2019 des mises en force qui s'élèvent à 646 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 226,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

- Suite -

**Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations «**TLF 2019-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

\*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

\* Taux fixe : Taux annuel brut de **11,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

\*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

\*Taux fixe : Taux annuel brut de **11,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/06/2024** pour la catégorie A et le **28/06/2026** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 juin** de chaque année.

- Suite -

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/06/2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/06/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/06/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,40%** l'an pour la catégorie **A** et de **11,70%** l'an pour la catégorie **B**.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

#### **- Catégorie A :**

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,832%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **- Catégorie B :**

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :**

##### **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

##### **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme **des durées pondérées** par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

##### **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,621 années** pour la catégorie A et **3,989 années** pour la catégorie B.

- Suite -

### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **27/03/2019**.

### **Notation de la société :**

En date du **12 décembre 2018**, Fitch Ratings a révisé à la baisse la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB+** à **BBB** (tun) avec perspective stable et sa note à court terme de **F2** à **F3** (tun).

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2019-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de

- Suite -

l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2019-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2019-1 » visée par le CMF en date du **08 avril 2019** sous le n°**19/1025** et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11/10/2018** sous le n°**18-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

#### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

#### **But de l'émission**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

#### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

#### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

#### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

**Notation de la société :**

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed**  
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « unité de fabrication des médicaments » dite « UNIMED », sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24/06/2019 à 15<sup>h</sup>,00 au siège social de la société sis à la ZI Kalaa Kébira – 4060 Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2018 et quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2018 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées,
- Affectation des résultats.
- Distribution des dividendes.
- Renouvellement des mandats des administrateurs
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- Pouvoirs pour formalités.
- Questions diverses.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société Industrielle d'Appareillage Et De Matériels Electriques – SIAME-**

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 14 Juin 2019 à 09 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de L'Entreprise, Angle Avenue Principale, rue du Lac Turkana 1053 les Berges du lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018 ;
- 2 - Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 3 - Lecture et approbation des états financiers, et du rapport d'activité de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 4 - Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;
- 5 - Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;
- 6 - Lecture et approbation du rapport d'activité du groupe SIAME ;
- 7 - Examen et approbation des états financiers consolidés du groupe «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 8 - Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe «SIAME» arrêtés au 31/12/2018 ;
- 9 - Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2018 ;
- 10 - Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2018 ;
- 11 - Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes ;
- 12 - Informations sur les éventuels franchissements de seuil et le déroulement de l'opération de rachat d'actions ;
- 13 - Pouvoirs pour formalités.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed**  
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

La société UNIMED publie ci-dessous les résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 juin 2019.

**Première résolution : Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2018, et quitus aux administrateurs.**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2018, approuve ce rapport dans son intégralité et donne en conséquence quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration de leur gestion durant l'exercice 2018.

**2<sup>ème</sup> résolution : Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, et approbation des états financiers de l'exercice 2018, ainsi que des opérations constituant des conventions réglementées.**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018, approuve, dans leur intégralité, les états financiers dudit exercice, ainsi que les opérations constituant les conventions réglementées.

**3<sup>ème</sup> résolution : Affectation des résultats.**

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général du commissaire aux comptes et après avoir constaté les états financiers de l'exercice 2018, les membres de l'assemblée décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat net comptable de l'exercice 2018 :  
18 359 678                    dinars  
Résultats reportés antérieurs :  
0                                dinars

<b>Total à affecter :</b>	
<b>18 359 678</b>	<b>dinars</b>

Réserves Légales :  
0                                dinars  
Distribution de Dividendes  
11 040 000                    dinars  
Réserves ordinaires  
319 678                        dinars

7

<b>Résultats reportés de l'exercice 2017 :</b>	
<b>0</b>	<b>dinars</b>

Suite à cette affectation le montant des réserves ordinaires passe de 29 994 082 dinars à 37 313 760 dinars.

**4<sup>ème</sup> résolution : Distribution des dividendes**

L'assemblée générale décide de distribuer des dividendes d'un montant de **11 040 000** dinars à prélever sur le résultat bénéficiaire de 2018.

L'assemblée décide également la mise en paiement de ces dividendes au plus tard le 22/08/2019.

<b>Dividendes par action = 0,345 dinars</b>
---

- Suite -

#### **5<sup>ème</sup> résolution : Renouvellement des mandats des administrateurs**

L'assemblée générale constate que les mandats des membres du conseil d'administration - à savoir : Mr Ridha Charfeddine, Mr Lotfi Charfeddine, Mr Slah Ben Turkia, Mme Ines Jaafoura et CTKD- viennent à expiration à l'issue de cette assemblée.

L'assemblée décide de renouveler les mandats de Mr Ridha Charfeddine, Mr Lotfi Charfeddine, Mr Slah Ben Turkia, Mme Ines Jaafoura et le CTKD. Leurs mandats prendront fin lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Les administrateurs sus-nommés, après avoir accepté les fonctions qui viennent de leur être conférés, déclarent qu'ils ne sont frappés d'aucune mesure susceptible de leur interdire d'exercer les fonctions d'administrateurs de la société.

#### **6<sup>ème</sup> résolution : Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes**

L'assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes vient à expiration à l'issue de cette assemblée. Elle décide de renouveler le mandat de la société « CAF » - membre du réseau international « PricewaterhouseCoopers » - en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices de 2019, 2020 et 2021.

#### **7<sup>ème</sup> résolution : Pouvoirs pour formalités**

L'assemblée décide unanimement de donner au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****Société Industrielle d'Appareillage Et De Matériels Electriques – SIAME-**

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

Projet de résolutions de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques – SIAME- qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 juin 2019.

**Première résolution :**

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve dans son intégralité ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Deuxième résolution :**

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2018 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les dits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Quatrième résolution :**

Le poste résultats reportés, présente un solde de 2.400.739,446 Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2018 s'élevant à 3.793.334,553 Dinars comme suit :

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>3.793.334,553</b>
<b>Résultats reportés</b>	<b>2.400.739,446</b>
<b>Total</b>	<b>6.194.073,999</b>
<b>Réserve légale 5%</b>	<b>0,000</b>
<b>Réserve spéciale de réinvestissement</b>	<b>-100.000,000</b>
<b>Solde</b>	<b>6.094.073,999</b>
<b>Dividendes à distribuer (0,150 dinar /action) à prélever sur :</b>	
<b>- le Report à nouveau (soumis à la retenue à la source, soit 10% du nominal)</b>	<b>-2 106.000,000</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>3.988.073,999</b>

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,150 Dinar par action, soit un montant total de 2 106 000,000 Dinars, à prélever sur les résultats reportés et qui sera soumis à la retenue à la source.

- Suite -

Les dividendes seront mis en paiement à partir du .....

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Cinquième résolution :**

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du groupe SIAME, relatif à l'exercice clos le 31/12/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Sixième résolution :**

Après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les états financiers consolidés de la société, arrêtés au 31/12/2018 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Septième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société, quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserves, pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Huitième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'allouer aux Administrateurs, un montant forfaitaire net de Cinq Mille Dinars (5.000,000 Dinars) par administrateur, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Neuvième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet « BDO Tunisie », société d'expertise comptable, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Khaled MNIF, pour une période de 3 ans, expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2021, en tant que Commissaire Aux Comptes de la SIAME, ainsi que de ses états financiers consolidés conformément à l'article 471 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Dixième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des franchissements de seuil dans le capital de la Société et du déroulement de l'opération de rachat des actions propres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Onzième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, confie autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrites par la législation en vigueur, concernant le procès-verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS*****Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-****SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET – MONASTIR*

rojet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale ExtraOrdinaire de la ociété Tunisienne d'Email - SOTEMAIL qui se tiendra en date du 31 mai 2019.

**Projet de la Première résolution :**

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital et la renonciation des autres actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription, l'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve ledit rapport.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....***

**Projet de la Deuxième résolution :**

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital et la suppression des droits préférentiels de souscription, l'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve ledit rapport.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....***

**Projet de la troisième résolution :**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport spécial des commissaire aux comptes et du certificat délivré par le conseil et approuvé par les commissaires aux comptes justifiant que la créance objet de la conversion est liquide, certaine et exigible au sens de l'article 305 du CSC, décide, sous la condition de l'adoption de la quatrième résolution relative à la suppression de droit préférentiel de souscription, d'augmenter le capital de Quatre millions de dinars (4000 000 DT) pour le porter de 26 200 000 DT à 30 200 000DT, par émission avec une prime de Quatre millions de dinars 4000 000 DT , de 4 000 000 actions de un (1) dinars chacune, à libérer par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Les actions nouvelles seront libérées en totalité lors de la souscription.

Les actions nouvelles qui seront soumises à toutes les dispositions statutaires seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....***

**Projet de la Quatrième résolution :**

L'assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription des actions nouvelles à la Société Moderne de Céramique "SOMOCER" ayant son siège social à Menzel Hayet - Monastir pour la totalité des 4 000 0000 actions.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....***

- Suite -

**Projet de la Cinquième résolution : Modification de l'article 7 des statuts**

Suite aux résolutions précédentes l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article Sept (7) des statuts comme suit :

**Article Sept nouveau**

Le capital social est fixé à 30 200 000 DT divisé en 30 200 000 actions de un dinar (1) chacune.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....**

**Projet de la Sixième résolution :**

L'assemblée Générale Extraordinaire donne le pouvoir nécessaire au Conseil d'administration représenté par son président, pour effectuer les formalités pratique de l'augmentation du capital et constater la réalisation de cette augmentation et ce conformément à l'article 294 de code des sociétés commerciales.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INFORMATIONS POST AGO**

**Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R »**  
Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 mai 2019, la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R », réunie le vendredi 10 Mai 2019 à 13 heures au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2018, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2018, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Monsieur Ahmed ABDELKAFI et des sociétés SICOF et AXA (2 sièges) lors de la présente assemblée. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021

- La société SICOF
- AXA (2 sièges)

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
- Monsieur Slaheddine LADJIMI	2019
- Monsieur Hakim BEN YEDDER	2019
- Monsieur Karim BEN YEDDER	2019

- Suite -

- Monsieur Bernard Paul MARSEILLE	2019
- PARENIN S.A.	2019
- Monsieur Nabil BEN YEDDER	2020
- Monsieur Hakim BEN HAMMOUDA	2020
- La société SICOF	2021
- AXA (1 <sup>er</sup> siège)	2021
- AXA (2 <sup>ème</sup> siège)	2021

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions de direction occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### CINQUIEME RESOLUTION

Constatant l'arrivée à échéance du mandat de la société **ECC MAZARS**, co-commissaire aux comptes lors de la présente assemblée, l'assemblée générale ordinaire décide de nommer la société **ECC MAZARS** en qualité de co-commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **27 280 538,529 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

<b>Résultat Net</b>	<b>27 280 538,529</b>
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>27 280 538,529</b>
Dividende 2018	15 000 000,000
<b>Réserve pour toutes éventualités</b>	<b>12 280 538,529</b>

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au 31/05/2019.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2019 à **160 000,000 dinars**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2019 à **36 000,000 dinars**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2019 à **30 000,000 dinars**.

- Suite -

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

## DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

### 2. Le bilan après affectation du résultat :

Assurances COMAR

#### ACTIF DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

A C T I F	Exercice 2018			Exercice 2017
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>				
AC11 Investissements de recherche et développement	150 057	0	150 057	2 557 338
AC12 Concessions, Brevets, licences, Marques	14 156 975	9 228 063	4 928 912	1 743 524
AC13 Fonds commercial	15 000	0	15 000	15 000
	<b>14 322 032</b>	<b>9 228 063</b>	<b>5 093 969</b>	<b>4 315 862</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	19 242 770	14 910 786	4 331 984	3 542 002
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	943 827	878 075	65 752	74 385
	<b>20 186 597</b>	<b>15 788 861</b>	<b>4 397 736</b>	<b>3 616 387</b>
<b>AC3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions	71 671 066	15 280 544	56 390 521	49 555 289
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	13 824 541	7 530 768	6 293 773	6 680 398
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	57 846 524	7 749 776	50 096 748	42 874 891
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	326 562 736	11 229 646	315 333 091	283 498 485
AC321 Parts dans les entreprises liées	83 269 099	3 247 945	80 021 153	72 834 818
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	203 087 543	7 981 700	195 105 842	195 134 171
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises	40 206 095	0	40 206 095	15 529 495
AC33 Autres placements financiers	198 119 924	2 141 225	195 978 699	194 782 317
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	49 600 109	2 141 225	47 458 884	43 888 773
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	142 811 740	0	142 811 740	143 284 880
AC333 Autres Prêts Hypothécaires	0	0	0	0
AC334 Autres prêts	5 704 923	0	5 704 923	7 605 513
AC336 Autres	3 152	0	3 152	3 152
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	10 615 973	0	10 615 973	2 280 450
	<b>606 969 699</b>	<b>28 651 415</b>	<b>578 318 284</b>	<b>530 116 541</b>
<b>AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provisions pour primes non acquises	10 103 433	0	10 103 433	11 945 344
AC530 Provisions pour sinistres (vie)	192 272	0	192 272	93 365
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)	55 354 440	0	55 354 440	44 618 212
AC540 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)				
AC541 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)				
AC561 Autres provisions techniques (non vie)				
	<b>65 650 145</b>		<b>65 650 145</b>	<b>56 656 921</b>
<b>AC6 Créances</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	3 101 541	0	3 101 541	3 519 595
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	74 835 876	41 987 203	32 848 673	33 844 053
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	19 395 621	0	19 395 621	12 921 181
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	6 275 024	792 013	5 483 011	1 835 869
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	216 148	0	216 148	188 169
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 617 202	0	8 617 202	1 624 276
AC633 Débiteurs divers	3 546 576	0	3 546 576	2 017 213
AC64 Créances sur ressources spéciales				
	<b>115 987 987</b>	<b>42 779 216</b>	<b>73 208 771</b>	<b>55 950 356</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actifs</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	1 116 593	0	1 116 593	11 550 902
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	11 623 388	0	11 623 388	10 034 036
AC722 Autres charges à répartir				0
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	5 495 685	0	5 495 685	5 899 197
AC732 Estimations de réassurance-acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation	3 824 861	0	3 824 861	3 223 702
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres	13 608	0	13 608	32 516
	<b>22 074 134</b>		<b>22 074 134</b>	<b>30 740 352</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>845 190 595</b>	<b>96 447 555</b>	<b>748 743 040</b>	<b>681 396 420</b>

- Suite -

Assurances COMAR

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2018**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		Exercice 2018	Exercice 2017
		Montant Net	Montant Net
<b>Capitaux propres</b>			
CP1 Capital social ou fonds équivalent	CP1	50 000 000	50 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	CP2	128 398 038	116 117 500
CP4 Autres capitaux propres	CP4	32 330 687	32 330 687
<b>Total capitaux propres après affectation</b>		<b>210 728 725</b>	<b>198 448 186</b>
<b>Passifs</b>			
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>			
PA23 Autres provisions	PA2	3 829 656	3 844 535
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>			
PA310 Provisions pour primes non acquises		61 425 914	56 987 013
PA320 Provisions d'assurance vie		3 723 670	4 718 879
PA330 Provision pour sinistres (vie)		2 918 094	3 206 849
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		328 790 758	293 533 585
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)		16 106	24 236
PA341 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)		6 301 156	5 685 461
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		15 702 035	14 857 574
PA360 Autres provisions techniques (vie)			
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		15 723 320	12 020 159
<b>PA3</b>		<b>434 601 053</b>	<b>391 033 756</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>			
	PA5	52 945 662	42 210 590
<b>PA6 Autres dettes</b>			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		8 299 478	9 807 660
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		743 592	837 150
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance			
PA622 Autres			
PA63 Autres dettes			
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		3 084 698	2 820 305
PA632 Personnel		84 563	43 081
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		5 377 128	9 049 538
PA634 Créanciers divers		16 903 230	16 663 588
<b>PA6</b>		<b>34 492 688</b>	<b>39 221 322</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		8 281 601	6 638 031
PA73 Avoirs en banque		3 863 655	
<b>PA7</b>		<b>12 145 257</b>	<b>6 638 031</b>
<b>Total du passif</b>		<b>538 014 315</b>	<b>482 948 233</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>748 743 040</b>	<b>681 396 420</b>

**3-L'état d'évolution des capitaux propres :****ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUITE A L'AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

COMAR

	Capital	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Réserve pour toutes éventualités	Réserves soumises à un régime fiscal spécial		Réserve spéciale de réévaluation	Résultat de l'exercice	Total
						Réserve spéciale d'investissement	Réserve pour toutes éventualités			
Capitaux propres avant affectation	50 000 000	5 000 000	250 000	3 301 022	107 549 513	31 661 825	16 965	668 862	27 280 539	225 728 725
Affectation résultat 2018					12 280 539				-12 280 539	0
Dividendes									-15 000 000	-15 000 000
Capitaux propres après affectation	50 000 000	5 000 000	250 000	3 301 022	119 830 051	31 661 825	16 965	668 862	0	210 728 725

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****AL HIFADH SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n°24-2007 du 5 décembre 2007  
**Siège social:** Résidence Ines –Boulevard de la Terre  
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2019****1<sup>ère</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

**Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.**

**2<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018, établi en application des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

**Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.**

**3<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2018.

**Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.**

**4<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables au 31/12/2018, comme suit :

Désignation	Montants Globaux	Nombre d'actions	Montants par action
	2018	2018	2018
Total des revenus	964 460,810	74 282	12,984
Intérêts des mises en pension	-20 153,640	74 282	-0,271
Total des charges d'exploitation	-154 637,392	74 282	-2,082
<b>Résultat distribuable</b>	<b>789 669,778</b>	74 282	10,631
Régularisation du résultat distribuable	-428 770,364	74 282	-5,772
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>360 899,414</b>	74 282	4,859
Sommes distribuables des exercices antérieurs	40,097	74 282	0,001
<b>Total des sommes distribuables</b>	<b>360 939,511</b>	74 282	4,859
<b>Affectation en dividendes</b>	<b>360 936,238</b>	74 282	4,859
Nouveau Report à nouveau	3,273	74 282	0,000

- Suite -

Elle décide, en conséquence, de fixer **le dividende par action** au titre de l'exercice 2018 à **4,859 dinars** et d'affecter le reliquat soit 3,273 dinars au compte « report à nouveau ».

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la date de mise en paiement des dividendes au **mercredi 29 mai 2019**. Elle réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions d'AL HIFADH SICAV.

**Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.**

**5<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe l'enveloppe annuelle brute au titre des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration à neuf mille dinars (9 000 dinars) au titre de l'exercice 2018 et décide de la porter à douze mille dinars (12 000 dinars) au titre de l'exercice 2019.

**Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.**

**6<sup>ème</sup> Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Jilani CHOUCHE au poste d'administrateur au Conseil d'Administration et ce, en remplacement de Madame Sarra CHEDLY pour la période restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

**Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.**

**7<sup>ème</sup> Résolution :**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au Directeur Général ou à toute personne nommément désignée par lui.

**Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV**  
 Société d'Investissement à Capital Variable  
 Agrément du Ministre des Finances du 13 juin 2000  
**Siège social** : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira  
 Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2019****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice 2018 et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2018.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation :	175 721,126 D.
Régularisation du résultat d'exploitation :	- 36 402,586 D.
Report à nouveau exercice 2017 :	2,885 D.
<b>Total des sommes distribuables de l'exercice :</b>	<b>139 321,425 D.</b>
<b>Dividendes :</b>	<b>139 293,980 D.</b>
Report à nouveau exercice 2018 :	27,445 D.

Elle décide la distribution, au titre de l'exercice 2018, d'un dividende de **3,620 dinars** par action et l'affectation du reliquat au compte report à nouveau.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**QUATRIEME RESOLUTION**

La mise en paiement du dividende de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'effectuera **le vendredi 24 mai 2019** aux guichets de la CGF intermédiaire en bourse.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour accomplir toutes formalités légales.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité**

## AVIS DE SOCIETES

### Informations Post AGO

### BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2019, la Banque de Tunisie et des Emirats -BTE- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

### I- Résolutions adoptées :

#### القرار الأول

بعد الاستماع إلى تلاوة :

تقارير مجلس الإدارة حول نشاط البنك وحول حسابات السنة المحاسبية 2018 (القوائم المالية الفردية والقوائم المالية المجمعة).  
تقارير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية الفردية والمجمعة للسنة المحاسبية 2018.

صادقت الجلسة العامة العادية بدون أيّ تحفظ على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية الفردية والقوائم المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2018.

تمّت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية .

#### القرار الثاني

بعد الاستماع إلى تلاوة التقرير الخاص بمراقبي الحسابات المتعلق بالاتفاقات المنصوص عليها بالفصل 62 من القانون عدد 48 لسنة 2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية وبالفصل 200 وما يليه وبالفصل 475 من مجلة الشركات التجارية تصادق على هذه الاتفاقيات.

تمّت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية.

#### القرار الثالث

بعد الإطلاع على نتائج السنة المحاسبية 2018 تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وبدون أي تحفظ على تصرفهم خلال السنة المحاسبية 2018.  
تمّت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية.

#### القرار الرابع

إنّ الجلسة العامة العادية تقرّ توظيف النتيجة المالية كما يلي :

#### (بالدينار)

+ 6 572.915,279

950.319,150

- 6 622.596.129

+ نتائج مؤجلة :

+ النتيجة الصافية لسنة 2018 :

= ما تبقى للتحويل :

تمّت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية.

### القرار الخامس

إنّ الجلسة العامة العادية تقرّر تحديد بدلات الحضور بمبلغ صافي بـ 1.000 دينار لكلّ عضو بالنسبة لكلّ اجتماع مجلس إدارة. تمّت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية.

### القرار السادس

تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين الأعضاء التاليين بمجلس إدارة بنك تونس والإمارات :

**السيدة فتيحة الغربي** متصرفة ممثلة عن الدولة التونسية عوضاً عن السيد الهادي دمق بتاريخ 3 أكتوبر 2018 للفترة المتبقية من نيابته.

**السيد عبد المنعم السعداوي** متصرفاً ممثلاً عن الدولة التونسية عوضاً عن السيد منير الرمضاني بتاريخ 12 مارس 2019 للفترة المتبقية من نيابته.

**السيد عاطف المجدوب** متصرفاً ممثلاً عن الدولة التونسية عوضاً عن السيد باسل حميد بتاريخ 12 مارس 2019 للفترة المتبقية من نيابته.

**السيد صقر سالم العامري** عضواً مستقلاً عن الجانب الإماراتي ورئيساً للجنة التدقيق الداخلي للفترة النيابية 2019-2021.

**السيد فوزي القبلي** عضواً مستقلاً عن الجانب التونسي ورئيساً للجنة المخاطر للفترة النيابية 2019-2021.

تمّت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية.

### القرار السابع

تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد نيابة أعضاء مجلس الإدارة الممثلين للجانب التونسي وللجانب الإماراتي للسنوات المالية 2019 و2020 و2021 إلى حد انعقاد الجمعية العامة العادية التي تبت في القوائم المالية للسنة المحاسبية 2021 ، وهم السيدة والسادة :

أعضاء مجلس الإدارة الممثلين للجانب الاماراتي

1. جبر زعل خليفه الفلاسي
2. عبید مراد السويدي
3. خليفة علي القمزي
4. ناصر شطيپ الكتبي
5. محمد مبارك الهاجري
6. صقر سالم العامري (عضو مستقل)

أعضاء مجلس الإدارة الممثلين للجانب التونسي

7. عبد الرحمان الخشتالي
8. رشاد بن رمضان
9. فتيحة الغربي
10. عبد المنعم السعداوي
11. عاطف المجدوب
12. فوزي القبلي (عضو مستقل)

تمّت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية.

**القرار الثامن**

تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد الترخيص لإصدار القسط الثاني من القرض الرقاعي بقيمة 50 مليون دينار ويقع تنفيذ إصدار هذا القرض الرقاعي على مرحلة واحدة بين انعقاد الجلسة العامة الحالية والجلسة العامة التي ستنظر في القوائم المالية لسنة 2020. ويرخص لمجلس إدارة البنك تحديد الشروط والاجراءات اللازمة لهذا الإصدار.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

**II Le Bilan après affectation du résultat comptable**

<b>A C T I F</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	55 995	18 360
Créances sur les établissements bancaires & financiers		188 922	153 815
Créances sur la clientèle	3	733 377	722 072
Portefeuille titres commercial	4	31 384	96 193
Portefeuille investissement	5	90 177	18 519
Valeurs immobilisées	6	28 229	16 469
Autres actifs	7	14 128	12 262
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 142 212</b>	<b>1 037 690</b>
<b>P A S S I F</b>			
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	7	255 590	232 608
Dépôt & avoirs de la clientèle	8	642 342	537 520
Emprunts & ressources spéciales	9	91 779	120 242
Autres passifs	10	21 451	17 293
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 011 162</b>	<b>907 663</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		90 000	90 000
Réserves		47 513	47 440
Actions propres		- 840	- 840
Résultats reportés		- 5 623	- 6 573
Résultat de la période			
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11</b>	<b>131 050</b>	<b>130 027</b>
<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 142 212</b>	<b>1 037 690</b>

## III. L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Modifications comptables	Résultats	Résultat net	TOTAL
										Reportés hors Dividendes ADP rachetés	de l'exercice	
Soldes au 31/12/2018	90 000	-840	7 373	22 344	4 393	130	13 200	834	-	-7 407	950	130 977
Affectation réserves légales												-
Affectation réserves à régime spécial												-
Opérations/fonds social					73							73
Distributions bénéfiques												
Distributions bénéfiques ADP rachetées												
Résultats reportés										950	-950	0
Affectation autres réserves												
réserves pour réinvestissements exonérés												
Résultats de l'exercice 2018												0
Soldes au 31/12/2018 après repartition	90 000	-840	7 372	22 344	4 466	130	13 200	834	-	-6 457	0	131 050

## AVIS DE SOCIETES

### Informations post AGO

### **Banque Tuniso-Koweitienne**

#### **Groupe BPCE**

Siège Social :10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Suite à la réunion de son assemblée Générale Ordinaire en date du 24 avril 2019, la banque Tuniso-Koweitienne publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées
- Le Bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres.

#### **I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité social de la BTK pour l'exercice 2018 et du rapport général des Commissaires aux comptes pour la même période, approuve dans leur intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 faisant apparaître un résultat déficitaire de **-7.726.724DT**

Elle approuve également les opérations traduites par ces états financiers ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

##### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes de la BTK au titre de l'exercice 2018 et relatif aux opérations régies par l'article 62 de la loi 2016-48 relative aux établissements de crédits et par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve dans leur intégralité ces opérations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

##### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter la perte de l'exercice clos au 31/12/2018 s'élevant à **-7.726.724 DT** comme suit :

	2018
Résultat net de l'exercice 2018	<b>-7.726.724</b>
Report à nouveau 2017	-121.617.973
Cumul résultat distribuable	-129.344.696
Réserve légale (5%) avec limite à 10% du capital	0
Amortissements différés*	-19.419.476
Report à nouveau	-109.925.221

\* Dont 13.808.707 d'amortissements différés affectés en 2017 et 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

##### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport d'activité consolidé du groupe BTK pour l'exercice 2018 et du rapport général des Commissaires aux comptes pour la même période, approuve dans leur intégralité le rapport d'activité consolidé ainsi que les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Elle approuve également les opérations traduites par ces états financiers ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de modifier la sixième résolution adoptée par ses soins lors de sa réunion du 30 avril 2018 afin d'augmenter d'un montant de 129.000 dinars l'enveloppe de jetons de présence à répartir entre les administrateurs au titre de l'exercice 2018. Ainsi, l'enveloppe de jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2018 est fixée à 449.000 dinars.

L'Assemblée Générale décide que cette enveloppe de jetons de présence sera répartie conformément aux délibérations adoptées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 22 mars 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer, au titre de l'exercice 2019, aux Administrateurs une enveloppe de jetons de présence correspondant à une somme globale annuelle brute de 420.000DT.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne dès à présent pouvoir au Conseil d'Administration de répartir cette somme entre les administrateurs sur la base de l'assiduité constatée au titre dudit exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation décidée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 22 mars 2019, de M. Boris JOSEPH en qualité d'administrateur au sein du Conseil d'Administration, en remplacement de M. Jean-Pierre LEVAYER, à compter du 22 mars 2019, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2020 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à ...

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Radhi MEDDEB de son mandat d'administrateur en date d'effet du 24 Avril 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Dixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme, à compter de ce jour, Monsieur Samir SAIED en qualité d'administrateur au sein du Conseil d'Administration pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2020 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la BTK à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

## II LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (milliers de dinars)

	déc.-18	déc.-17	Variation	
			Montant	%
<b>ACTIF</b>				
AC1- Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	81 547	36 634	44 913	123%
AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	99 299	56 355	42 944	76%
AC3- Créances sur la clientèle	1 198 411	1 292 927	-94 516	-7%
AC4- Portefeuille-titres commercial	10 864	99 171	-88 307	-89%
AC5- Portefeuille d'investissement	124 007	43 704	80 303	184%
AC6- Valeurs immobilisées	25 837	28 803	-2 966	-10%
AC7- Autres actifs	40 485	25 009	15 476	62%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 580 450</b>	<b>1 582 603</b>	<b>-2 153</b>	<b>0%</b>
<b>PASSIF</b>				
PA1- Banque centrale et CCP	129 398	45 000	84 398	188%
PA2- Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	70 647	72 150	-1 503	-2%
PA3- Dépôt & avoirs de la clientèle	828 497	841 614	-13 117	-2%
PA4- Emprunts & ressources spéciales	357 369	436 038	-78 669	-18%
PA5- Autres passifs	60 067	64 493	-4 426	-7%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 445 978</b>	<b>1 459 295</b>	<b>-13 317</b>	<b>-1%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
CP1- Capital	200 000	180 000	20 000	11%
CP2- Réserves	61 769	61 769	0	0%
CP4- Autres capitaux propres	2 048	3 157	-1 109	-35%
CP5- Amortissements différés	-19 419	-13 808	-5 611	41%
CP6- Résultats reportés	-109 926	-107 810	-2 116	2%
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>134 472</b>	<b>123 308</b>	<b>11 164</b>	<b>9%</b>
<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 580 450</b>	<b>1 582 603</b>	<b>-2 153</b>	<b>0%</b>

## III L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Libellé	Capital	Réserve légale	Fonds social	Réserves des bénéfices exonérés	Autres réserves	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultat net de la période	Total
Solde au 31/12/2017	180 000	10 000	3 157	11 643	40 126	75 245	6 677	39 696	123 308
Affectation du résultat de l'exercice 2017						32 564	7 132	39 696	-
Capital appelé versé	20 000								
Affectations résultats reportés 2017									
Opérations sur fonds social			1 109						
Résultat au 31/12/2018								7 727	7 727
<b>Solde au 31/12/2018 avant affectation du résultat</b>	<b>200 000</b>	<b>10 000</b>	<b>2 048</b>	<b>11 643</b>	<b>40 126</b>	<b>107 809</b>	<b>13 809</b>	<b>7 727</b>	<b>134 472</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2018*						1 521	5 611	7 727	-
<b>Solde au 31/12/2018 après affectation du résultat</b>	<b>200 000</b>	<b>10 000</b>	<b>2 048</b>	<b>11 643</b>	<b>40 126</b>	<b>109 330</b>	<b>19 421</b>	<b>0</b>	<b>134 472</b>

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 13 juin 2000  
**Siège social** : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira  
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2019, **MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 un dividende de :

**3,620 dinars par action.**

Ce dividende est payable à partir du **vendredi 24 mai 2019** auprès des guichets de la Compagnie Gestion et Finance -CGF- intermédiaire en bourse.

---

2019 - AS - 677-01

---

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP INNOVATION**  
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n° 19-2014 du 3 avril 2014  
**Adresse** : 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de **FCP INNOVATION**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 :

**Un dividende de 3,829 dinars par part.**

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du **vendredi 31 mai 2019**.

---

2019 - AS - 678-01

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**  
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n° 20-2014 du 3 avril 2014  
**Adresse** : 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de **FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 :

**Un dividende de 4,461 dinars par part.**

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du **vendredi 31 mai 2019**.

---

2019 - AS - 679-01

---

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**AL HIFADH SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n°24-2007 du 5 décembre 2007  
**Siège social:** Résidence Ines –Boulevard de la Terre  
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

**AL HIFADH SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en vertu de la 4<sup>ème</sup> résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le mardi 21 mai 2019, il a été décidé de distribuer un dividende par action de **4,859 dinars** et de fixer la date de mise en paiement des dividendes au **mercredi 29 mai 2019**.

---

2019 - AS - 680-01

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<b>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</b>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	182,625	182,654		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	124,458	124,478		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	105,544	105,558		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	109,784	109,804		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	109,370	109,385		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	104,091	104,113		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	105,993	106,008		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,912	43,917		
9 SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,328	30,330		
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>							
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,222	16,223		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	118,482	118,495		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,143	1,143		
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	107,825	107,840		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,714	10,715		
15 FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	149,667	149,698		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,890	10,892		
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>							
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,678	1,680		
<b>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</b>							
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	59,380	59,388		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	127,718	127,726		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	116,417	116,403		
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>							
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	133,974	134,221		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	496,844	497,515		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	129,093	129,093		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	133,554	133,799		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	131,375	131,550		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	112,252	112,499		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	108,259	108,327		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	165,801	165,863		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	98,935	99,124		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	114,686	114,677		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	172,488	172,393		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	146,485	146,477		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	106,387	107,722		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,422	22,456		
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>							
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2044,361	2042,528		
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	124,365	124,600		
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	160,490	161,311		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	201,031	201,791		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	17,753	17,810		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,743	2,743		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,424	2,426		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	74,833	74,853		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,170	1,175		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,187	1,188		
45 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,147	1,148		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,117	1,117		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	118,555	118,927		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	127,889	127,680		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1123,128	1130,856		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,339	11,377		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,343	10,373		
<b>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</b>							
52 UBCEI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	95,917	95,953		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,439	106,335	106,349
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	104,903	104,915
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	105,807	102,996	103,009
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	103,871	101,197	101,212
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	102,539	102,557
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	109,928	109,940
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	105,907	102,801	102,817
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	100,088	100,103
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	104,049	105,268	105,275
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	105,467	103,297	103,316
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	105,168	105,186
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	107,480	107,492
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	105,901	105,912
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	101,521	101,536
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,041	106,802	106,392
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	106,389	106,405
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	23/05/19	4,756	104,881	102,461	102,481
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	107,884	107,895
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	106,307	106,324
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	105,588	105,604
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	108,048	108,056
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,125	100,777	100,788

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	104,096	101,917	101,928
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	104,660	106,994	101,981
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	107,822	107,836
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	104,699	104,880
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	60,686	59,213	59,134
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	95,668	95,551
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,289	18,279
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	293,238	292,949
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2464,080	2466,872
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	77,578	72,277	72,436
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	58,053	55,819	55,834
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	117,754	114,586	114,682
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,531	11,540
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,393	14,402
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,365	16,288	16,317
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	14,055	14,009	14,030
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	154,993	155,063
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,471	8,468
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	115,099	115,334
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	81,293	81,171
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	82,660	82,761
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	99,892	100,082
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	99,842	99,964
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	93,731	93,880
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,088	10,102
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	96,124	96,595
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	156,290	156,289
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	107,037	106,587
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	112,317	113,387	110,623
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	118,242	118,398
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	206,410	198,141	193,765
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	187,875	184,480	179,384
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	163,505	161,612	155,480
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	22,969	23,046
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	142,324	143,446
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	128,460	139,188	139,202
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9028,893	9044,067
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1047,449	1056,421	1047,528
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5941,466	5976,033
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5208,135	5227,703
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	91,915	91,673
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5052,728	5060,020
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,881	9,912
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	120,295	121,201
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 521,819	11 558,756

\* SICAV en liquidation anticipée

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

\*\*\*\* initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS\*

### ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

#### **Société Magasin Général**

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 mai 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Fehmi Laourine (AMC Ernst & Young) et Mr Slaheddine ZAHAF (Horwath ACF).

\* Ces états financiers annulent et remplacent ceux publiés au BO du CMF n° 5852 du 09/05/2019.

**BILAN**  
(Exprimé en DT)

Actifs	Notes	31-déc	
		2018	2017
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		60 321 088	49 597 835
- amortissements immobilisations incorporelles		(18 302 488)	(14 505 788)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>4</b>	<b>42 018 600</b>	<b>35 092 047</b>
Immobilisations corporelles		253 669 557	225 959 668
- amortissements immobilisations corporelles		(133 293 654)	(113 104 213)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>4</b>	<b>120 375 903</b>	<b>112 855 456</b>
Immobilisations financières		161 415 951	120 546 673
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(534 584)	(532 621)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>5</b>	<b>160 881 368</b>	<b>120 014 053</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>323 275 870</b>	<b>267 961 556</b>
Autres actifs non courants	<b>6</b>	432 066	647 812
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>323 707 936</b>	<b>268 609 368</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		96 162 334	74 433 795
-Provision pour dépréciation des stocks		(4 835 228)	(4 241 807)
<b>Stocks nets</b>	<b>7</b>	<b>91 327 106</b>	<b>70 191 988</b>
Clients et comptes rattachés		22 551 566	19 346 365
-Provision pour créances douteuses		(8 865 110)	(8 920 073)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>8</b>	<b>13 686 457</b>	<b>10 426 292</b>
Autres actifs courants		37 690 956	56 417 896
Provisions pour dépréciations des actifs courants		(4 642 655)	(4 402 967)
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>9</b>	<b>33 048 301</b>	<b>52 014 929</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>10</b>	162 150 799	139 560 833
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>11</b>	7 201 338	18 251 812
<b>Total des actifs courants</b>		<b>307 414 001</b>	<b>290 445 854</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>631 121 937</b>	<b>559 055 222</b>

**BILAN**  
(Exprimé en DT)

<b>Capitaux Propres et Passifs</b>	<b>Notes</b>	<b>31-déc</b>	
		<b>2018</b>	<b>2017</b>
Capital social		11 481 250	11 481 250
Réserves		53 270 874	44 270 874 (*)
Autres capitaux propres		3 202 935	3 077 984 (*)
Actions propres		(439 936)	(439 936)
Autres compléments d'apport		630 772	630 772
Résultats reportés		8 224 370	3 134 553
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>76 370 265</b>	<b>62 155 497</b>
Résultat de l'exercice		21 198 656	22 126 692
<b>Total des capitaux propres après résultat de l'exercice</b>	<b>12</b>	<b>97 568 921</b>	<b>84 282 189</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes assimilées	<b>13</b>	121 620 046	123 710 693
Provisions pour risques et charges	<b>14</b>	7 798 327	6 889 637
Dépôts et cautionnements reçus		320 597	7 402
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>129 738 970</b>	<b>130 607 732</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>15</b>	226 961 978	192 911 345
Autres passifs courants	<b>16</b>	34 849 391	30 192 368
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>11</b>	142 002 677	121 061 589
<b>Total des passifs courants</b>		<b>403 814 046</b>	<b>344 165 301</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>533 553 016</b>	<b>474 773 033</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>631 121 937</b>	<b>559 055 222</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité

**Etat de résultat**  
(Exprimé en DT)

	Notes	Période 12 mois Allant du 01.01 au 31.12	
		2018	2017
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus		917 544 925	859 188 604
Autres produits d'exploitation		37 250 330	34 904 060
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>17</b>	<b>954 795 255</b>	<b>894 092 664</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats de marchandises vendues	<b>18</b>	754 691 485	706 994 064
Charges de personnel	<b>19</b>	73 179 893	68 840 525
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>20</b>	27 016 228	26 909 957
Autres charges d'exploitation	<b>21</b>	70 879 950	66 386 428
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>925 767 557</b>	<b>869 130 974</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>29 027 698</b>	<b>24 961 689</b>
Charges financières nettes	<b>22</b>	(21 416 885)	(15 168 547)
Produits des placements	<b>23</b>	19 073 556	16 136 591
Autres gains ordinaires	<b>24</b>	999 277	777 804
Autres pertes ordinaires	<b>25</b>	(571 452)	(718 951)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>27 112 195</b>	<b>25 988 587</b>
Impôt sur les bénéfices	<b>26</b>	5 913 539	3 861 895
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>21 198 656</b>	<b>22 126 692</b>
Eléments extraordinaires		-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>21 198 656</b>	<b>22 126 692</b>
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-
<b>Résultat de l'exercice après modification comptable</b>		<b>21 198 656</b>	<b>22 126 692</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(Exprimé en DT)

	Note	Période 12 mois Allant du 01.01 au 31.12	
		2018	2017
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>21 198 656</b>	<b>22 126 692</b>
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		27 115 310	25 749 553
* Reprises sur amortissements des immobilisations		(1 107 514)	(1 354 087)
* Plus ou moins-values de cession des immobilisations	<b>24</b>	(176 031)	(24 987)
* Variation des :			
- stocks	<b>7</b>	(21 728 539)	(5 146 539)
- créances	<b>8</b>	(3 205 201)	2 279 601
- autres actifs	<b>9</b>	18 726 940	(21 741 749)
- fournisseurs et autres passifs courants		38 707 656	22 176 156
Charges d'intérêt	<b>22</b>	25 644 608	17 968 350
Produits des placements	<b>23</b>	(19 073 556)	(16 136 591)
Pertes et mise en rebut d'immobilisations corporelles et incorporelles	<b>25</b>	487 479	196 211
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>86 589 808</b>	<b>46 092 611</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(39 670 883)	(31 514 982)
Charges à répartir		(117 109)	(313 663)
Autres cautionnements versés		(1 537 059)	(1 424 711)
Prêts aux personnels		146 480	304 821
Décassements pour titres de participations		(39 478 699)	(9 000 313)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		926 292	1 267 776
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(79 730 978)</b>	<b>(40 681 070)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Opérations sur fonds social		124 951	127 676
Décassements sur remboursements d'emprunts		(32 090 647)	(28 989 696)
Décassements des intérêts sur emprunts		(25 644 608)	(17 968 350)
Variation des cautionnements reçus		313 195	-
Variation des placements et autres actifs financiers		(22 589 964)	(16 684 855)
Produits des placements		19 073 556	16 136 591
Distribution de dividendes		(8 036 875)	(6 888 750)
Concours Bancaires courant		1 782 347	13 480 588
Encaissements provenant des emprunts		30 000 000	42 000 000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(37 068 046)</b>	<b>1 213 205</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(30 209 216)</b>	<b>6 624 746</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>(42 190 385)</b>	<b>(48 815 131)</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>11</b>	<b>(72 399 601)</b>	<b>(42 190 385)</b>

### **Note 1 : Présentation de la société**

La Société Magasin Général (SMG) est une société anonyme de droit tunisien constituée le 04 octobre 1988 suite à la scission de la société STIL en trois sociétés (SODAT, STIL, SMG). La Société Magasin Général a été privatisée en 2007, suite à la CAREPP en date du 12/07/2007, autorisant les entreprises publiques (OCT, la BNA et la STEG) à céder en bloc leurs participations dans le capital de la Société Magasin Général à la Société Med Invest Company.

La société a pour objet le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises.

Vers la fin de 2018, le réseau de la société s'étend sur 96 points de vente.

Le capital de la SMG au 31/12/2018 s'élève à 11 481 250 DT.

Le 26 Février 2013 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 DT chacune, ayant pour date d'effet le 25 Mars 2013, pour aboutir à 11 481 250 actions en circulation.

### **Note 2 : Déclaration de conformité**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises et le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Les règles, les méthodes et les principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

### **Note 3 : Principes comptables appliqués**

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du cout historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2018 couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les autres méthodes d'évaluation et de présentation les plus significatives se résument comme suit :

### 3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères sont convertis au cours de la clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de l'exercice en appliquant le cours de change à la date de la transaction.

### 3.2 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes (les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages).

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur date de mise en service en appliquant les taux suivants :

- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	10%
- Matériels informatique	15%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%

### 3.3 Test de dépréciation des points de vente

Pour la bonne valorisation des unités, un test cyclique d'évaluation des points de vente est mis en place permettant de refléter l'image fidèle de ces unités génératrices de trésorerie.

Ce test tient compte de la rentabilité de chaque point de vente durant les 3 derniers exercices ainsi que de la croissance de son chiffre d'affaires.

L'effet de cette évaluation est constaté en provision pour dépréciation des actifs.

### 3.4 Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée conformément à l'article 9 du Code de la TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. Enfin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

### 3.5 Stocks :

#### A) Méthode de valorisation du stock :

La Société a procédé au 31/12/2018 à la valorisation de son stock en appliquant la méthode du dernier prix d'achat.

#### B) Estimation des provisions sur stocks :

Le calcul de la provision totale sur stock au 31/12/2018 a tenu compte de l'antériorité des articles et de l'observation physique de l'état des stocks. La valeur de la provision est estimée à 4 835 228 DT au 31/12/2018 contre une provision de 4 241 807 DT au 31/12/2017.

### 3.6 Créances Douteuses

Sont enregistrées sous l'intitulé "Clients Douteux ou Litigieux" les créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Une provision pour dépréciation de ces créances douteuses est constatée en fin d'exercice. Les créances douteuses sont provisionnées en appliquant une politique qui consiste à provisionner la créance en totalité en cas de retour impayé de deux échéances consécutives.

### 3.7 Provision pour Congés payés

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence aux salaires bruts. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "*dettes provisionnées pour congés à payer*".

### 3.8 Revenus

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait:

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété;
- le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable;

- il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société; et
- les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

### 3.9 Provisions pour risques et charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur de provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 7 798 327 DT au 31 décembre 2018.

### 3.10 Provision des immobilisations financières

La société a un processus d'identification et d'appréciation des indices de dépréciation des immobilisations financières. Ce processus permet d'évaluer d'une manière fiable la valeur recouvrable des immobilisations financières ainsi que les provisions à constater sur les immobilisations financière à la clôture de l'exercice.

Les provisions pour dépréciation des immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2018 à 534 584 DT.

### 3.11 L'état de résultat

L'état de résultat est présenté selon le modèle autorisé.

## Notes sur les comptes du bilan

### Note N° 4 : Immobilisations incorporelles et Corporelles

Tableau des immobilisations et des amortissements au 31/12/2018

Rubrique	Valeurs brutes					Amortissements							Valeur comptable nette		
	Solde au 31/12/2017	Acquisition	Transfert	Rebut	Cession	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Dotation	provision complémentaire	reprise provision	Rebut	Cession	Solde au 31/12/2018	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Logiciels de gestion	18 342 722	5 388 809	0	0	0	23 731 532	10 919 182	2 242 163	0	0	0	0	13 161 345	10 570 187	7 423 540
Fonds de commerce	31 255 112	5 334 444	0	0	0	36 589 556	3 586 605	1 431 490	546 861	(423 814)	0	0	5 141 143	31 448 413	27 668 507
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>49 597 835</b>	<b>10 723 253</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60 321 088</b>	<b>14 505 788</b>	<b>3 673 653</b>	<b>546 861</b>	<b>(423 814)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 302 488</b>	<b>42 018 600</b>	<b>35 092 047</b>
Terrains Nus	4 886 200	256 209	0	0	0	5 142 409	139 526	0	0	0	0	0	139 526	5 002 883	4 746 674
Bâtiments	35 353 875	0	0	(18 157)	0	35 335 718	15 944 285	1 438 076	0	0	(12 144)	0	17 370 217	17 965 501	19 409 590
Instal.gles.agenc.aménag.d.const	28 808 457	542 678	0	(34 438)	0	29 316 698	15 151 394	2 665 775	0	0	(26 049)	0	17 791 120	11 525 579	13 657 063
Matériels industriel	49 939 437	7 505 215	0	(49 165)	0	57 395 487	25 895 764	5 740 186	0	0	(44 254)	0	31 591 696	25 803 791	24 043 674
Mat.Outillage	2 080 351	92 965	0	0	0	2 173 317	1 876 515	231 629	0	0	0	0	2 108 145	65 172	203 835
Matériels de transport de Biens	127 860	0	0	0	0	127 860	114 955	6 718	0	0	0	0	121 673	6 186	12 904
Matériels de transport de Pers.	3 694 683	1 454 885	0	0	(599 101)	4 550 467	2 292 604	520 753	0	0	0	(543 831)	2 269 525	2 280 943	1 402 080
Instal.gles.agenc.aménag.div.ident	37 285 149	6 806 782	0	(14 669)	0	44 077 263	23 808 774	4 240 030	0	0	(14 664)	0	28 034 139	16 043 124	13 476 376
Instal.gles.agenc.aménag.non ident	53 600 800	10 208 226	0	(341 145)	0	63 467 880	19 978 194	5 262 543	134 340	(122 317)	(293 229)	0	24 959 531	38 508 349	33 622 605
Equipement de Bureau (mobilier)	1 904 649	157 408	0	(2 387)	0	2 059 669	1 497 188	162 876	0	0	(2 387)	0	1 657 677	401 992	407 461
Equipement.Bur. (materiel)	74 581	0	0	(731)	(11 762)	62 087	68 694	2 054	0	0	(731)	(11 762)	58 255	3 833	5 887
Equipement informatique	8 154 283	1 923 260	0	(26 786)	(139 398)	9 911 359	6 336 320	1 014 294	0	0	(26 786)	(131 676)	7 192 151	2 719 208	1 817 964
Bâtiments en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériels en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Installations générales en cours	49 343	0	0	0	0	49 343	0	0	0	0	0	0	0	49 343	49 343
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>225 959 668</b>	<b>28 947 629</b>	<b>0</b>	<b>(487 479)</b>	<b>(750 261)</b>	<b>253 669 557</b>	<b>113 104 213</b>	<b>21 284 935</b>	<b>134 340</b>	<b>(122 317)</b>	<b>(420 245)</b>	<b>(687 269)</b>	<b>133 293 654</b>	<b>120 375 903</b>	<b>112 855 456</b>
<b>Total des immobilisations</b>	<b>275 557 503</b>	<b>39 670 883</b>	<b>0</b>	<b>(487 479)</b>	<b>(750 261)</b>	<b>313 990 645</b>	<b>127 610 000</b>	<b>24 958 588</b>	<b>681 200</b>	<b>(546 132)</b>	<b>(420 245)</b>	<b>(687 269)</b>	<b>151 596 142</b>	<b>162 394 503</b>	<b>147 947 503</b>

## **Note 5 : Immobilisations financières**

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 160 881 368 DT au 31/12/2018 contre un solde de 120 014 053 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Variation</b>
Titres de participation (a)	153 081 810	113 603 111	39 478 699
Prêts aux personnels	2 368 113	2 514 593	(146 480)
Dépôts et cautionnements	5 966 029	4 428 969	1 537 059
<b>Total immobilisations financières brutes</b>	<b>161 415 951</b>	<b>120 546 673</b>	<b>40 869 278</b>
Provision dépréciation titres de participation	(250 000)	(250 000)	-
Provision dépréciation Prêt personnel et des cautions	(284 584)	(282 621)	(1 963)
<b>Total immobilisations financières nettes</b>	<b>160 881 368</b>	<b>120 014 053</b>	<b>40 867 315</b>

(a) : Le détail des titres de participation à la clôture de l'exercice 2018, se présente comme suit :

<b>Participations</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Provision</b>	<b>VCN 31/12/2018</b>
Sté L'IMG	58 015 000	-	58 015 000
Sté CMG	4 800 163	-	4 800 163
BHM	82 981 146	-	82 981 146
Sté Inf Services	20 000	-	20 000
GSI TUNISIA	2 000	-	2 000
Sté Socelta	50 000	50 000	-
T D A	200 000	200 000	-
MG SICAR	2 899 230		2 899 230
MG INVEST	2 249 480		2 249 480
CIVA	29 999		29 999
NEXUS	800 000		800 000
MG INTERNATINAL	999 990		999 990
SODAD	1	-	1
Sahra Palace	1	-	1
FORMA PRO	34 800	-	34 800
<b>Total</b>	<b>153 081 810</b>	<b>250 000</b>	<b>152 831 810</b>

### **Note 6 : Autres actifs non courants**

Les autres actifs non courants nets s'élèvent à 432 066 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Valeur brute 31/12/2018</b>	<b>Résorption antérieures</b>	<b>Résorption 2018</b>	<b>VCN 31/12/2018</b>	<b>VCN 31/12/2017</b>
Charges à répartir	4 169 749	3 404 827	332 856	432 066	647 812
<b>Total</b>	<b>4 169 749</b>	<b>3 404 827</b>	<b>332 856</b>	<b>432 066</b>	<b>647 812</b>

### **Note 7 : Stock de marchandises**

La valeur nette du stock de marchandises s'élève à 91 327 106 DT au 31/12/2018 contre un solde de 70 191 988 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Variation</b>
Stocks de marchandises chez SMG	95 343 927	74 299 476	21 044 451
Stocks de marchandises chez des tiers	818 407	134 319	684 088
<b>Total Stocks de marchandises brutes</b>	<b>96 162 334</b>	<b>74 433 795</b>	<b>21 728 539</b>
Provision des stocks	(4 835 228)	(4 241 807)	(593 421)
<b>Total Stocks de marchandises nettes</b>	<b>91 327 106</b>	<b>70 191 988</b>	<b>21 135 118</b>

### **Note 8 : Clients et comptes rattachés**

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 13 686 457 DT au 31/12/2018 contre un solde de 10 426 292 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Variation</b>
Clients effets à recevoir	2 038 372	1 364 706	673 666
Clients sociétés et associations	11 611 296	9 058 462	2 552 835
Clients douteux ou litigieux	8 865 110	8 920 074	(54 964)
Clients factures à établir	36 788	3 124	33 664
<b>Total clients bruts</b>	<b>22 551 566</b>	<b>19 346 365</b>	<b>3 205 201</b>
Provision des clients	(8 865 110)	(8 920 073)	54 964
<b>Total clients nets</b>	<b>13 686 457</b>	<b>10 426 292</b>	<b>3 260 165</b>

### **Note 9 : Autres actifs courants**

Les autres actifs courants présentent un solde net de 33 048 301 DT au 31/12/2018 contre un solde de 52 014 929 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs débiteurs	4 410 210	3 018 175	1 392 035
Prêts et avances aux personnels	377 152	383 393	(6 241)
Report d'impôt sur les sociétés	5 738 084	5 490 688	247 396
Sociétés du groupe	8 586 682	23 643 634	(15 056 952)
Débiteurs divers	11 050 842	8 982 478	2 068 364
Produits à recevoir	2 536 931	11 954 637	(9 417 706)
Comptes d'attentes à régulariser	22 000	21 554	446
Charges constatées d'avance	4 969 055	2 923 338	2 045 717
<b>Total autres actifs courants bruts</b>	<b>37 690 956</b>	<b>56 417 896</b>	<b>(18 726 940)</b>
Provision des autres actifs courants	(4 642 655)	(4 402 967)	(239 688)
<b>Total autres actifs courants nets</b>	<b>33 048 301</b>	<b>52 014 929</b>	<b>(18 966 628)</b>

### **Note 10 : Placements et autres actifs financiers**

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 162 150 799 DT au 31/12/2018 contre un solde de 139 560 833 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Variation</b>
Prêts courants liés au cycle d'exploitation	1 158 320	1 200 354	(42 034)
Echéances à moins d'un an sur prêts non courants	26 522	26 522	-
Billets de Trésorerie	160 950 000	138 000 000	22 950 000
Actions cotées	8 345	8 345	-
intérêts courus	7 611	325 611	(318 000)
<b>Total des placements et autres actifs financiers</b>	<b>162 150 799</b>	<b>139 560 833</b>	<b>22 589 966</b>

## **Note 11 : Trésorerie**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 7 201 338 DT au 31/12/2018 contre un solde de 18 251 812 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Variation</b>
Valeurs à l'encaissement	5 018 963	5 217 255	(198 292)
Banques créditrices	1 647 227	12 506 546	(10 859 319)
CCP	4 332	4 452	(120)
Caisses	530 816	523 559	7 258
<b>Total liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>7 201 338</b>	<b>18 251 812</b>	<b>(11 050 474)</b>

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 142 002 677 DT au 31/12/2018 contre un solde 121 061 589 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Variation</b>
Banques débitrices	79 600 939	60 442 197	19 158 742
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	32 090 647	28 989 696	3 100 951
Billets de trésorerie reçus	1 400 000	-	1 400 000
Intérêt courus	911 091	1 629 695	(718 604)
Emprunt courant lié au cycle d'exploitation	28 000 000	30 000 000	(2 000 000)
<b>Total concours bancaires et autres passifs financiers</b>	<b>142 002 677</b>	<b>121 061 589</b>	<b>20 941 089</b>

La trésorerie au 31 décembre 2018 s'élève à (72 399 601) DT contre (42 190 385) DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Variation</b>
Valeurs à l'encaissement	5 018 963	5 217 255	(198 292)
Banques créditrices	1 647 227	12 506 546	(10 859 319)
CCP	4 332	4 452	(120)
Caisses	530 816	523 559	7 258
Banques débitrices	(79 600 939)	(60 442 197)	(19 158 742)
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>(72 399 601)</b>	<b>(42 190 385)</b>	<b>(30 209 216)</b>

## Note 12 : Capitaux propres

Les capitaux propres ont passé de 84 282 189 DT au 31/12/2017 à 97 568 921 DT au 31/12/2018. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

Libellé	Capital social	Réserves légales*	Prime d'émission*	Réserves pour réinvestissement exonéré*	Réserves pour fonds social**	Intérêts courus sur fonds social**	Actions propres	Autres compléments d'apports	Résultats reportés	Amortissements dérogatoires	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2016</b>	11 481 250	1 148 125	35 718 750	2 903 999	1 622 543	1 335 701	(439 936)	622 836	2 378 477	52 031	12 144 826	68 968 601
- Dons sur fond social										(52 031)		(52 031)
- Intérêts sur fond social					(2 554)	122 294						119 740
- Actions propres							(0)	7 936				7 935
- Résultat de la période				4 500 000					7 644 826		(12 144 826)	0
-Distribution de dividendes									(6 888 750)			(6 888 750)
<b>Résultat de l'exercice 2017</b>											22 126 692	22 126 692
<b>Capitaux propres au 31/12/2017</b>	11 481 250	1 148 125	35 718 750	7 403 999	1 619 989	1 457 995	(439 936)	630 772	3 134 553	-	22 126 692	84 282 189
- Dons sur fond social										-		-
- Intérêts sur fond social						124 951						124 951
- Résultat de la période				9 000 000					13 126 692		(22 126 692)	-
-Distribution de dividendes									(8 036 875)			(8 036 875)
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>											21 198 656	21 198 656
<b>Capitaux propres au 31/12/2018</b>	11 481 250	1 148 125	35 718 750	16 403 999	1 619 989	1 582 946	(439 936)	630 772	8 224 370	-	21 198 656	97 568 921

**Le retraitement effectué au niveau des capitaux propres à pour objectif de séparer les réserves et intérêts sur fonds social des autres réserves constituées par la société, ainsi les nouvelles rubriques présentées dans les capitaux propres du bilan se détaillent comme suit :**

\*La rubrique « Réserves » qui englobe les réserves légales, la prime d'émission ainsi que les réserves pour réinvestissement exonérés.

\*\*La rubrique « Autres capitaux propres » qui englobe les réserves pour fonds social ainsi que les intérêts sur le dit Fond.

## A- Fonds social :

Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif de l'entreprise et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers. Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.

Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de cette réserve.

Libellé	2018	2017
<b>1. Solde au 1er janvier</b>		
-Trésorerie		-
-Prêts au personnel	3 077 984	2 958 244
<b>Total</b>	<b>3 077 984</b>	<b>2 958 244</b>
<b>2. Ressources de l'exercice</b>		
-Intérêts de prêts au personnel	124 951	122 294
<b>3. Emplois de l'exercice</b>		
-Aides au personnel non remboursables	-	(2 554)
<b>4. Solde au 31 Décembre</b>		
-Trésorerie		-
-Prêts au personnel	3 202 935	3 077 984
<b>Total</b>	<b>3 202 935</b>	<b>3 077 984</b>
<b>Réserves pour fonds social</b>	<b>1 619 989</b>	<b>1 619 989</b>
<b>Intérêts sur fonds social</b>	<b>1 582 946</b>	<b>1 457 995</b>
<b>Total</b>	<b>3 202 935</b>	<b>3 077 984</b>

## B- Actions propres

Le nombre des actions propres détenues par la SMG au 31/12/2018 est de 13 227 actions valorisées à 439 936 DT.

## C- Résultat par action

Le résultat de base par action, tel que prévu par la norme comptable générale, et calculé conformément à la norme comptable internationale « IAS 33 Résultat par action », représente le rapport entre le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère de l'exercice 2018 et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires donnant droit aux dividendes en circulation au cours de la même période, s'élève à 1,849 DT calculé comme suit :

$$\text{Résultat par action} = \frac{21\,198\,656}{11\,468\,023} = 1,849$$

### **Note 13 : Emprunts et dettes assimilées**

Les emprunts s'élèvent à 121 620 046 DT au 31/12/2018 contre un solde de 123 710 693 DT au 31/12/2017 et se présentent comme suit :

<b>Emprunt</b>	<b>Solde 2017</b>	<b>Emprunts 2018</b>	<b>Échéance à moins d'un an au 31/12/18</b>	<b>Emprunt non courant au 31/12/18</b>
Emprunts bancaires	123 710 693	30 000 000	32 090 647	121 620 046
<b>Total des emprunts</b>	<b>123 710 693</b>	<b>30 000 000</b>	<b>32 090 647</b>	<b>121 620 046</b>

### **Note 14 : Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 7 798 327 DT au 31/12/2018 contre un solde de 6 889 637 DT au 31/12/2017. Les mouvements des provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Mouvements 2018</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>
Provisions pour risques et charges	6 889 637	908 690	7 798 327
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>6 889 637</b>	<b>908 690</b>	<b>7 798 327</b>

### **Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 226 961 978 DT au 31/12/2018 contre un solde de 192 911 345 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	82 496 147	67 973 752	14 522 395
Fournisseurs effets à payer	118 874 803	111 825 779	7 049 024
Factures non parvenues	25 591 028	13 111 814	12 479 214
<b>Total des fournisseurs</b>	<b>226 961 978</b>	<b>192 911 345</b>	<b>34 050 633</b>

### **Note 16 : Autres passifs courants**

Les autres passifs courants s'élèvent à 34 849 391 DT au 31/12/2018 contre un solde de 30 192 368 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>Variation</b>
Clients avances sur achats	480 038	90 133	389 906
Rémunérations dues	602 527	388 904	213 624
Personnels cession sur salaire	12 610	13 254	(644)
Dettes provisionnées liées au personnel	8 225 845	8 055 338	170 507
TVA et autres impôts et taxes	6 128 662	5 237 554	891 108
CNSS	4 594 698	4 080 345	514 353
Autres créditeurs divers	2 336 459	2 311 403	25 056
Charges à payer	10 911 004	6 686 564	4 224 440
Produits constatés d'avance	1 557 548	3 328 874	(1 771 326)
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>34 849 391</b>	<b>30 192 368</b>	<b>4 657 023</b>

## Notes sur les comptes de l'état de résultat

### Note 17 : Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2018 s'élèvent à 954 795 255 DT contre 894 092 664 DT en 2017, soit une augmentation de 60 702 591 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Vente de marchandises	917 544	859 188	58 356
	925	604	321
Autres produits d'exploitation	37 250	34 904	2 346
	330	060	270
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>954 795 255</b>	<b>894 092 664</b>	<b>60 702 591</b>

### Note 18 : Achats de marchandises vendues

Les achats de marchandises vendues de l'exercice 2018 s'élèvent à 754 691 485 DT contre 706 994 064 DT en 2017, soit une augmentation de 47 697 420 DT.

### Note 19 : Charges du personnel

Les charges du personnel de l'exercice 2018 s'élèvent à 73 179 893 DT contre 68 840 525 DT en 2017, soit une augmentation de 4 339 368 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Salaires et compléments de salaires	70 115	66 586	3 528
	400	779	620
Autres charges sociales	3 064	2 253	810
	493	745	748
<b>Total des charges du personnel</b>	<b>73 179 893</b>	<b>68 840 525</b>	<b>4 339 368</b>

### Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2018 s'élèvent à 27 016 228 DT contre 26 909 957 DT en 2017, soit une augmentation de 106 271 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Dotation aux amortissements	25 093 662	24 178 016	915 646
Dotation/Reprise aux provisions pour risques et charges	811 565	1 425 305	(613 740)
Dotation aux provisions des comptes débiteurs	239 688	299 064	(59 376)
Dotation aux provisions des stocks	593 421	(558 079)	1 151 499
Résorption des charges à répartir	332 856	1 194 545	(861 689)
Provision pour dépréciation des comptes clients	(54 964)	371 105	(426 069)
<b>Total des dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>27 016 228</b>	<b>26 909 957</b>	<b>106 271</b>

### **Note 21 : Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2018 s'élèvent à 70 879 950 DT contre 66 386 428 DT en 2017, soit une augmentation de 4 493 522 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Achats non stockés de matières & fournitures	13 703 827	12 542 532	1 161 295
Loyers du siège et autres locaux	12 607 186	11 000 598	1 606 588
Transport sur achats	7 402 614	7 502 730	(100 115)
Publicités, publications et relations publiques	9 440 858	9 503 388	(62 530)
Personnels extérieurs à l'entreprise	7 354 287	6 777 970	576 317
Entretiens et réparations	5 999 783	4 767 297	1 232 486
Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 551 067	4 023 071	(472 004)
Rémunérations d'intermédiaires	2 515 705	3 650 809	(1 135 104)
Transport du personnel	1 480 529	1 320 988	159 541
Déplacements missions et réceptions	1 758 324	1 507 512	250 812
Frais postaux et télécommunications	980 817	831 108	149 709
Primes d'assurance	2 016 661	1 548 933	467 728
Services Bancaires et assimilés	1 048 258	813 051	235 208
Charges diverses ordinaires	1 020 033	596 441	423 591
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>70 879 950</b>	<b>66 386 428</b>	<b>4 493 522</b>

### **Note 22 : Charges financières nettes**

Les charges financières nettes de l'exercice 2018 s'élèvent à 21 416 885 DT contre 15 168 547 DT en 2017, soit une augmentation de 6 248 339 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Charges d'intérêts	25 264 241	17 279 773	7 984 469
Pertes de change	380 367	688 577	(308 210)
<b>Total des charges financières</b>	<b>25 644 608</b>	<b>17 968 350</b>	<b>7 676 259</b>
Revenus des autres créances	1 789 913	1 101 364	688 549
Intérêts des comptes créditeurs	2 437 810	1 698 439	739 371
<b>Total des produits financiers</b>	<b>4 227 723</b>	<b>2 799 803</b>	<b>1 427 920</b>
<b>Total des charges financières nettes</b>	<b>21 416 885</b>	<b>15 168 547</b>	<b>6 248 339</b>

### **Note 23 : Produits des placements**

Les produits de placements de l'exercice 2018 s'élèvent à 19 073 556 DT contre 16 136 591 DT en 2017, soit une augmentation de 2 936 966 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Produits des placements	13 073 731	9 140 763	3 932 968
Dividendes	5 999 825	6 995 828	(996 003)
<b>Total des produits des placements</b>	<b>19 073 556</b>	<b>16 136 591</b>	<b>2 936 966</b>

#### **Note 24 : Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2018 s'élèvent à 999 277 DT contre 777 804 DT en 2017, soit une augmentation de 221 473 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
Plus-values sur cession d'immobilisations	176 031	24 987	151 044
Autres gains non récurrents	606 301	430 882	175 419
Gains nets sur tickets repas	216 945	321 936	(104 991)
<b>Total des autres gains ordinaires</b>	<b>999 277</b>	<b>777 804</b>	<b>221 473</b>

#### **Note N° 25 : Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2018 s'élèvent à 571 452 DT contre 718 951 DT en 2017, soit une diminution de 147 500 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>Variation</b>
CNSS personnel partant	204	385	(180 675)
	663	338	
	72	22	
Moins-values sur cession d'immobilisations	829	993	49 836
	293	310	
Pertes non récurrentes	960	620	(16 660)
<b>Total des autres pertes ordinaires</b>	<b>571 452</b>	<b>718 951</b>	<b>(147 500)</b>

#### **Note N° 26 : Impôts sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2018 est de 5 913 539 DT.

## **Note N° 27 : Les parties liées :**

### **1. Opérations réalisées avec la CMG (Filiale de SMG)**

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit hors taxes de 194 789 DT au titre des frais annuels d'Assistance Technique effectués au profit de la Société Centrale Magasin Général.
- La Société Centrale Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2018 à la Société Magasin Général des frais de logistiques d'un montant hors taxes de 7 142 303 DT.
- Les ventes en TTC de la Société Centrale Magasin Général à la Société Magasin Général au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 10 823 946 DT.
- La société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit de 4 797 000 DT relatif aux dividendes accordés par la Société Centrale Magasin Général tel que décidé par l'assemblée générale du 12 Juin 2018.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit hors taxes de 1 276 DT relatif à la quote-part de la Société Central Magasin Général dans les charges communes locatives.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit financier de 386 346 DT relatif aux intérêts sur compte courant de la Société Central Magasin Général.
- La société Centrale Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2018 à la société Magasin Général une valeur hors taxes de 30 000 DT en contrepartie de location de son fonds de commerce situé à Nabeul.

### **2. Opérations réalisées avec l'Immobilière Magasin Général (Filiale de SMG)**

- Au cours de l'exercice 2018, la Société Immobilière Magasin Général a réalisé au profit de la Société Magasin Général des prestations de pilotage, études et suivi des travaux de rénovation des magasins pour un montant hors taxes de 1 877 973 DT.
- La Société Immobilière Magasin Général a facturé la contrepartie pécuniaire de la propriété commerciale à se procurer relative à des surfaces commerciales pour une valeur hors taxes de 4 262 286 DT constatée à juste titre en tant qu'immobilisations incorporelles.
- La société Immobilière Magasin Général a loué à la Société Magasin Général des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxes de 1 538 312DT.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit hors taxes de 64 261 DT relatif à la quote-part de la Société Immobilière Magasin Général dans les charges communes locatives.

- La valeur de cautions obtenues par la société Immobilière Magasin Général suite à la location de locaux commerciaux au profit de la Société Magasin Général est de 1 297 551 DT.
- Sur proposition du conseil d'administration de la société Immobilière Magasin Général du 01/11/2018, l'assemblée Générale Extraordinaire réuni le 27/11/2018 a approuvé l'augmentation du capital de la société IMG pour une valeur de 32 500 000 DT. Cette augmentation réservée exclusivement à la Société Magasin Général est effectuée par compensation de créances.
- La Société Magasin Général a participé dans le capital de la Société Immobilière Magasin Général de 32 500 000 DT.
- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Magasin Général à La Société Immobilière Magasin Général au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2018 se sont élevés à 466 823 DT et ce au titre de la rémunération d'un compte courant associé s'élevant au 31/12/2018 à 7 645 488 DT.

### **3. Opérations réalisées avec BHM (Filiale de SMG)**

- La quote-part de la société BHM dans les charges communes de l'exercice 2018 s'élève à 282 205 DT hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2018, la Société BHM a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 1 886 294 DT avec la Société Magasin Général au titre des ventes de marchandises.
- La société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit de 1 199 880 DT relatif aux dividendes accordés par la Société BHM tel que décidé par l'assemblée générale du 12 Juin 2018.

### **4. Opérations réalisées avec BHM Distribution (Filiale de BHM)**

- La société BHM Distribution a loué à la Société Magasin Général des fonds de commerce pour une valeur hors taxes de 3 963 560 DT.

### **5. Opérations réalisées avec l'Immobilière HAFEDH (Avant sa fusion absorption par IMG)**

- La Société Magasin Général a constaté au cours l'exercice 2018 un produit hors taxes de 3 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière HAFEDH dans les charges communes locatives du premier semestre 2018.
- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Magasin Général à La Société Immobilière HAFEDH au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018 se sont élevés à 1 042 720 DT et ce au titre de la rémunération d'un compte courant associé s'élevant au 30/06/2018 à 28 571 239 DT.
- La société Immobilière HAFEDH a loué à la Société Magasin Général un local commercial au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018 pour un montant hors taxes de 138 152 DT.

## 6. Opérations réalisées avec l'Immobilière ZAINEB (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit hors taxes de 16 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière ZAINEB dans les charges communes locatives.

## 7. Opérations réalisées avec BHM Immobilière (Filiale de SMG)

- La société Immobilière BHM a loué à la Société Magasin Général un local commercial pour un loyer annuel hors taxes de 229 400 DT.

## 8. Opérations de financement par des billets de trésorerie

- Au cours de l'exercice 2018, la Société Magasin Général a réalisé des opérations de financement en billets de trésorerie au profit des parties liées.  
Le solde des billets de trésorerie émis par la Société Magasin Général et non échus au 31 décembre 2018 ainsi que les produits financiers réalisés au cours de l'exercice 2018 se présente comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2018	Produits financiers constatés en 2018
Immobilière Magasin Général	60 050 000	4 746 134
Immobilière Hafedh	51 050 000	4 176 147
BHM	4 000 000	350 546
Société Centrale Magasin Général	7 500 000	512 604
SS Auto	1 500 000	117 433
BHM Immobilière	4 150 000	351 488
CIVA	50 000	85
SOINDI	8 000 000	711 937
Tunis CAR	1 100 000	83 864
SEDAN	1 250 000	77 596
SICAM	9 500 000	854 466
FOUNA	300 000	512
Med Invest	12 500 000	1 083 269
<b>Totaux</b>	<b>160 950 000</b>	<b>13 066 081</b>

-Le solde des billets de trésorerie émis par la Société Magasin Général et non échus au 31 décembre 2018 ainsi que les charges financières réalisés au cours de l'exercice 2018 se présente comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2018	Charges financières constatées en 2018
MG Invest	700 000	3 094
MG SICAR	700 000	3 094
<b>Total général</b>	<b>1 400 000</b>	<b>6 188</b>

## **Note N° 28 : Les engagements hors bilan**

1. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans dont 2 années de grâce. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 8 000 000 DT débloqué le 17/05/2012 et le 2<sup>ème</sup> est de 2 000 000 DT débloqué le 29/11/2012. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 375 149 DT, le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/07/2014 pour le 1er échéancier et le 31/01/2015 pour le 2<sup>ème</sup> et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 30 320 DT.
2. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 15 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 18 782 542 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 30/09/2014 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 92 987 DT.
3. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 457 151 DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/01/2015 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 101 641 DT.
4. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 25 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 3 échéanciers : le 1er est de 12 500 000 DT débloqué le 29/04/2013, le deuxième est de 6 000 000 DT débloqué le 28/06/2013 et le 3ème est de 6 500 000 DT débloqué le 31/12/2013. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 29/04/2014 pour le 1er échéancier, le 28/06/2014 pour le 2ème et le 31/12/2014 pour le 3ème et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 499 531 DT.
5. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 9 600 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 8 000 000 DT débloqué le 16/06/2014 et le 2ème est de 1 600 000 DT débloqué le 23/09/2014. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 634 087 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/09/2016 pour les 2 échéanciers et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 484 115 DT.
6. La Société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 17 218 178 DT, la société a donné en nantissement une liste de

matériel pour la valeur équivalente de l'emprunt. Le remboursement en principal de cet emprunt commencera le 25/04/2017 et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 1 219 614 DT.

7. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 5 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 6 531 851 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2016 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 250 739 DT.
8. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 795 306 DT. La société a donné en nantissement du matériel et des équipements professionnels à hauteur de 10 000 000 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 05/08/2017 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 1 137 166 DT.
9. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 871 475 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 1 463 110 DT.
10. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel. Le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 25 017 143 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 11/12/2017 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 2 751 198 DT.
11. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 5 000 000 DT débloqué le 12/07/2016 et le 2ème est de 5 000 000 DT débloqué le 15/11/2016. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 506 676 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commence le 05/07/2018 pour le 1er échéancier, le 05/11/2018 pour le 2ème et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 1 895 844 DT.
12. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 7 600 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 7 600 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui

s'élèvent à 9 588 460 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/05/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 1 474 732 DT.

13. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 570 348 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/03/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 2 260 580 DT.
14. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 8 610 176 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 26/12/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 2 895 090 DT.
15. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 7 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 7 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 968 223 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/04/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 1 361 937 DT.
16. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 13 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 15 999 918 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/06/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 2 692 568 DT.
17. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 12 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 12 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 15 512 777 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 10/12/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 3 558 121 DT.
18. La société a contracté en 2018 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 20 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 28 065 312 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 28/02/2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 8 065 312 DT.
19. La société a contracté en 2018 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000

DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 14 203 775 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2021 et les intérêts non encore échus au 31/12/2018 s'élèvent à 4 203 775 DT.

20. Les lettres de crédits émises et non échues en 2018 et dont les dossiers d'importations y afférents seront comptabilisés en 2019 sont de l'ordre de 1 178 574 DT.
21. Les traites et les chèques escomptées en 2018 et dont les échéances sont en 2019 et 2020 s'élèvent à 7 426 665 DT.
22. La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « BHM » auprès de l'ATB. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2018 à 3 907 000 DT.
23. La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « Société Immobilière Magasin Général » auprès de la BT. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2018 à 4 615 384 DT.

## **Note N° 30 : Les obligations et les engagements de la société envers ses dirigeants**

### **Les rémunérations des dirigeants**

L'assemblée générale extraordinaire du 15 Décembre 2017 a approuvés que les pouvoirs, montants, modalités de rémunérations du directeur général et du directeur générale adjoint sont fixés par le conseil.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

#### **↳ Directeur Général :**

##### **✓ Rémunération perçue auprès de la Société Magasin général :**

L'assemblée générale extraordinaire du 15 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité de directeur général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017. Au titre de l'exercice 2018, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 356 628 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

##### **✓ Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin général :**

L'assemblée générale extraordinaire du 15 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité de directeur général de la société immobilière magasin général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017. Au titre de l'exercice 2018, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 33 180 DT.

##### **✓ Rémunération perçue auprès de la Société Centrale Magasin général :**

L'assemblée générale extraordinaire du 15 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité de directeur général de la société Centrale magasin général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017. Au titre de l'exercice 2018, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 73 320 DT.

#### **↳ Directeur Général Adjoint :**

##### **✓ Rémunération perçue auprès de la Société Magasin général :**

L'assemblée générale extraordinaire du 15 Décembre 2017 a approuvé la nomination de Mr Karim ALOUI en qualité de directeur général adjoint de la Société Magasin général. Le conseil d'administrations du 19 décembre 2017 a fixé la rémunération du directeur général adjoint. Au titre de l'exercice 2018, le Directeur Général adjoint a perçu un salaire brut annuel de 235 430 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

#### **↳ Les administrateurs :**

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. Les obligations et engagements de la Société Magasin Général envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs		Comité Permanent d'audit	
	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice
Avantages à court terme	-	356 628	-	235 430	-	60 000	-	30 000

**Note N° 30 : événements post clôture**

Les présents états financiers ont été arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'administration du 4 Avril 2019 et ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**Rapport Général des commissaires aux comptes  
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018**

Messieurs les actionnaires de la « Société Magasin Général S.A »,

**I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28 Juin 2016, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la Société Magasin Général S.A (la « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 97 568 921 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 21 198 656 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

**3.1 Prise en compte des revenus**

Question clé de l'audit :

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élèvent à 917 544 925 DT, représentant 96% du total des produits d'exploitation de la société.

Nous avons considéré que la prise en compte de revenu est une question clé d'audit en raison du volume important des transactions de vente et leur importance significative dans les comptes de la société.

### Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre du processus de prise en compte des revenus ;
- Vérifier la concordance entre les bases commerciales et les revenus comptabilisés par la société ;
- Réaliser un examen analytique détaillé des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur les revenus présentées dans les notes aux états financiers

### **3.2 Estimation des provisions pour risques et charges**

#### Question clé de l'audit :

Comme indiqué au niveau de la note 3.9 aux états financiers, compte tenu de l'exposition de la société à des risques divers, en partie spécifiques au secteur de la grande distribution, et du degré de jugement élevé y associé, nous avons considéré que l'estimation des provisions pour risques constitue un point clé de notre audit.

### Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Mener des entretiens avec la direction pour prendre connaissance des procédures mises en place par la société pour recenser l'ensemble des risques ;
- Procéder à des revues critiques des jugements formulés par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et apprécier le caractère raisonnable des estimations et hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour risques ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### **3.3 Evaluation des titres de participation BHM**

#### Question clé de l'audit :

Les titres BHM s'élèvent à 82 981 146 DT au 31 décembre 2018. Ces titres sont évalués à leur coût historique.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres BHM est une question clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

### Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres BHM ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par la société et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres BHM au regard des critères prévus par les normes comptables concernées ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### **3.4 Comptabilisation des flux liés aux fournisseurs**

#### Question clé de l'audit :

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 226 961 978 DT au 31 décembre 2018.

Nous avons considéré que la comptabilisation des flux liés aux fournisseurs est une question clé d'audit en raison de l'importance significative de cette rubrique dans les comptes de la société.

#### Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre des processus d'achats, d'investissements et de règlements fournisseurs ;
- Vérifier la conformité de l'application des dispositions contractuelles entre la société et ses fournisseurs ;
- Vérifier la concordance entre les bases des achats et la comptabilisation des flux liés aux fournisseurs par la société ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

#### **4. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

## **1. Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 30 Avril 2019**

**Les Co-commissaires aux comptes**

**AMC ERNST & YOUNG  
Fehmi Laourine**

**Horwath ACF  
Slaheddine Zahaf**

**Rapport Spécial des commissaires aux comptes  
Exercice clos le 31 Décembre 2018**

**Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général S.A,**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

**A. Emprunts autorisés par le Conseil d'Administration**

Les Conseils d'Administration réunis au cours des exercices antérieurs à 2018 ont autorisé la Société Magasin Général à obtenir des emprunts à moyen terme.

Dans le cadre de ces autorisations, la Société Magasin Général a obtenu au cours de ces exercices les emprunts suivants :

Conseil d'administration	Banque	Montant de l'emprunt en DT	Solde restant dû au 31/12/2018 en DT
17-mai-12	BNA	10 000 000	1 200 000
	BIAT	15 000 000	2 142 857
12-déc-12	Amen Bank	10 000 000	2 380 952
	Attijari Bank	25 000 000	6 520 000
20-déc-13	Amen Bank	5 000 000	2 142 857
	BT	9 600 000	4 800 000
	UIB	13 000 000	8 450 000
17-déc-14	UIB	10 000 000	8 000 000
	Attijari Bank	10 000 000	7 142 857
22-déc-15	UIB	10 000 000	10 000 000
	Attijari Bank	10 000 000	9 285 715
	BIAT	20 000 000	14 545 455
21-déc-16	UIB	7 600 000	7 600 000
	UBCI	10 000 000	10 000 000
19-déc-17	BNA	40 000 000	37 500 000
	Attijari Bank	12 000 000	12 000 000
	BH	10 000 000	10 000 000

**B. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 12 Aout 2014**

Le conseil d'Administration du 12 Aout 2014 a autorisé les opérations suivantes :

La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « BHM » auprès de l'ATB. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2018 à 3 907 000 DT.

La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « Société Immobilière Magasin Général » auprès de la BT. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2018 à 4 615 384 DT.

## **II. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

### **A. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 04 avril 2019**

#### **1. Opérations réalisées avec la CMG (Filiale de SMG)**

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit hors taxes de 194 789 DT au titre des frais annuels d'Assistance Technique effectués au profit de la Société Centrale Magasin Général.
- La Société Centrale Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2018 à la Société Magasin Général des frais de logistiques d'un montant hors taxes de 7 142 303 DT.
- Les ventes en TTC de la Société Centrale Magasin Général à la Société Magasin Général au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 10 823 946 DT.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit hors taxes de 1 276 DT relatif à la quote-part de la Société Central Magasin Général dans les charges communes locatives.
- Les intérêts sur compte courant facturés par la Société Magasin Général à La Société Central Magasin Général en 2018 se sont élevés à 386 346 DT et ce au titre de la rémunération d'un compte courant associé s'élevant au 31 décembre 2018 à 425 016 DT contre un solde de 7 262 627 DT au 31 décembre 2017.
- La société Centrale Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2018 à la société Magasin Général une valeur hors taxes de 30 000 DT en contrepartie de location de son fonds de commerce situé à Nabeul

#### **2. Opérations réalisées avec l'Immobilière Magasin Général (Filiale de SMG)**

- Au cours de l'exercice 2018, la Société Immobilière Magasin Général a réalisé au profit de la Société Magasin Général des prestations de pilotage, études et suivi des travaux de rénovation des magasins pour un montant hors taxes de 1 877 973 DT.
- La Société Immobilière Magasin Général a facturé la contrepartie pécuniaire de la propriété commerciale à se procurer relative à des surfaces commerciales pour une valeur hors taxes de 4 262 286 DT constatée à juste titre en tant qu'immobilisations incorporelles.
- La société Immobilière Magasin Général a loué à la Société Magasin Général des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxes de 1 538 312 DT.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit hors taxes de 64 261 DT relatif à la quote-part de la Société Immobilière Magasin Général dans les charges communes locatives.
- La valeur de cautions obtenues par la société Immobilière Magasin Général suite à la location de locaux commerciaux au profit de la société Magasin Général est de 1 297 551 DT.
- La société Magasin général a participé dans l'augmentation du capital de la Société Immobilière Magasin Général pour 32 500 000 DT, cette augmentation a été faite par compensation des créances.

- Les intérêts sur compte courant facturés par la Société Magasin Général à La Société Immobilière Magasin Général au cours du 2ème semestre 2018 se sont élevés à 466 823 DT et ce au titre de la rémunération d'un compte courant associé s'élevant au 31 décembre 2018 à 7 645 488 DT.

### **3. Opérations réalisées avec BHM (Filiale de SMG)**

- La quote-part de la société BHM dans les charges communes de l'exercice 2018 s'élève à 282 205 DT hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2018, la Société BHM a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 1 886 294 DT avec la Société Magasin Général au titre des ventes de marchandises.

### **4. Opérations réalisées avec BHM Distribution (Filiale de BHM)**

- La société BHM Distribution a loué à la Société Magasin Général des fonds de commerce pour une valeur hors taxes de 3 963 560 DT.

### **5. Opérations réalisées avec l'Immobilière HAFEDH (Filiale de IMG)**

- La Société Magasin Général a constaté au cours l'exercice 2018 un produit hors taxes de 3 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière HAFEDH dans les charges communes locatives du premier semestre 2018 ( Au 01 juillet 2018, la société Immobilière Magasin Général a absorbé la société Immobilière HAFEDH).
- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Magasin Général à La Société Immobilière HAFEDH au cours du 1er semestre 2018 se sont élevés à 1 042 720 DT et ce au titre de la rémunération d'un compte courant associé s'élevant au 30/06/2018 à 8 571 239 DT.
- La société Immobilière HAFEDH a loué à la Société Magasin Général un local commercial au cours du 1er semestre 2018 pour un montant hors taxes de 138 152 DT.

### **6. Opérations réalisées avec l'Immobilière ZAINEB (Filiale de IMG)**

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2018 un produit hors taxes de 16 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière ZAINEB dans les charges communes locatives.

### **7. Opérations réalisées avec BHM Immobilière (Filiale de BHM)**

- La société Immobilière BHM a loué à la Société Magasin Général un local commercial pour un loyer annuel hors taxes de 237 113 DT.

### **8. Opérations de financement par des billets de trésorerie**

Au cours de l'exercice 2018, la Société Magasin Général a réalisé des opérations de financement en billets de trésorerie au profit des parties liées.

Le solde des billets de trésorerie émis par la Société Magasin Général et non échus au 31 décembre 2018 ainsi que les produits financiers réalisés au cours de l'exercice 2018 se présente comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2018	Produits financiers constatés en 2018
Immobilière Magasin Général	60 050 000	4 746 134
Immobilière Hafedh	51 050 000	4 176 147
BHM	4 000 000	350 546
Société Centrale Magasin Général	7 500 000	512 604
SS Auto	1 500 000	117 433
BHM Immobilière	4 150 000	351 488
CIVA	50 000	85
SOINDI	8 000 000	711 937
Tunis CAR	1 100 000	83 864
SEDAN	1 250 000	77 596
SICAM	9 500 000	854 466
FOUNA	300 000	512
Med Invest	12 500 000	1 083 269
<b>Totaux</b>	<b>160 950 000</b>	<b>13 066 081</b>

Le solde des billets de trésorerie reçus par la Société Magasin Général et non échus au 31 décembre 2018 ainsi que les charges financières supportées au cours de l'exercice 2018 se présentent comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2018	Charges financières constatées en 2018
MG Invest	700 000	3 094
MG SICAR	700 000	3 094
<b>Total général</b>	<b>1 400 000</b>	<b>6 188</b>

### 9. Autorisation d'emprunts

Les Conseils d'Administration du 19 Décembre 2017 et du 28 Novembre 2018 ont autorisé la conclusion d'emprunts à moyen terme pour un montant global de cinquante millions de dinars. Dans le cadre de ces autorisations, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2018, deux emprunts auprès de la BNA et la BH pour des montants respectifs de quarante millions de dinars et dix millions de dinars.

### III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

#### ▪ Directeur général

- Rémunération perçue auprès de la Société Magasin Général :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité du Directeur Général de la Société Magasin Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017. Au titre de l'exercice 2018, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 356 628 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

- Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin Général :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité du Directeur Général de la Société Immobilière Magasin Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017. Au titre de l'exercice 2018, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 33 180 DT.

- Rémunération perçue auprès de la Société Centrale Magasin Général :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Décembre 2017 a nommé Mr Hedi BACCOUR en qualité de Directeur Général de la Société Centrale Magasin Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2017. Au titre de l'exercice 2018, le Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 73 320 DT.

- **Directeur Général Adjoint\*** :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Décembre 2017 a approuvé la nomination de Mr Karim ALOUI en qualité de Directeur Général Adjoint de la Société Magasin général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2017. Au titre de l'exercice 2018, le Directeur Général Adjoint a perçu un salaire brut annuel de 235 430 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

- **Les administrateurs**

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Les obligations et engagements de la Société Magasin Général envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs		Comité Permanent d'audit	
	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice
Avantages à court terme	-	356 628	-	235 430	-	60 000	-	30 000

Tunis, le 30 Avril 2019

Les Co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG  
Fehmi Laourine

Horwath ACF  
Slaheddine Zahaf

# **FCP INDICE MAXULA**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

#### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP INDICE MAXULA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 189.618, un actif net de D : 187.704 et un bénéfice de D : 12.968.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Paragraphe d'observation**

Les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice 20,51% du total des actifs se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes:**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>150 588</u>	<u>142 132</u>
Actions et droits rattachés		150 588	142 132
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>38 892</u>	<u>34 348</u>
Placements monétaires	5	38 892	34 348
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>138</u>	<u>1 240</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>189 618</u></u>	<u><u>177 720</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	1 239	1 184
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	675	212
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>1 914</u></u>	<u><u>1 396</u></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	188 310	176 494
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		(606)	(170)
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>187 704</u></u>	<u><u>176 324</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>189 618</u></u>	<u><u>177 720</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2018	Année 2017
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>4 136</b>	<b>4 304</b>
Dividendes		4 136	4 304
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>656</b>	<b>567</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>4 792</b>	<b>4 871</b>
Charges de gestion des placements	12	(5 194)	(4 810)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>(402)</b>	<b>61</b>
Autres charges	13	(202)	(177)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(604)</b>	<b>(116)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(2)	(54)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>(606)</b>	<b>(170)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2	54
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 629	20 519
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		10 492	1 372
Frais de négociation de titres		(549)	(497)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>12 968</b>	<b>21 278</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2018	Année 2017
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>12 968</b>	<b>21 278</b>
Résultat d'exploitation	(604)	(116)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 629	20 519
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10 492	1 372
Frais de négociation de titres	(549)	(497)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(1 588)</b>	<b>(10 882)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	114 878	101 436
- Régularisation des sommes non distribuables	19 085	11 179
- Régularisation des sommes distribuables	641	47
<b>Rachats</b>		
- Capital	(116 397)	(111 302)
- Régularisation des sommes non distribuables	(19 152)	(12 141)
- Régularisation des sommes distribuables	(643)	(101)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>11 380</b>	<b>10 396</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	176 324	165 928
En fin de l'exercice	187 704	176 324
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	1 627	1 730
En fin de l'exercice	1 613	1 627
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>116,370</b>	<b>108,374</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>7,38%</b>	<b>12,99%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS**

**LE 31 DÉCEMBRE 2018**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et « Amen Bank » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 150.588 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>119 546</b>	<b>150 588</b>	<b>80,23%</b>
<b><u>Actions et droits rattachés admis à la côte</u></b>		<b>119 546</b>	<b>150 588</b>	<b>80,23%</b>
AMEN BANK	262	5 977	7 125	3,80%
ARTES	380	2 393	2 371	1,26%
ATTIJARI BANK	355	10 023	15 193	8,09%
B.N.A	705	7 315	9 843	5,24%
BH	469	7 535	5 972	3,18%
BIAT	122	11 691	14 569	7,76%
BT	1 885	13 018	15 033	8,01%
CARTHAGE CEMENT	3 339	6 865	6 795	3,62%
DELICE HOLDING	535	8 904	7 647	4,07%
ENNAKL AUTOMOBILES	145	1 717	1 762	0,94%
MONOPRIX	285	3 666	2 181	1,16%
P.G.H	910	7 297	11 293	6,02%
SAH	596	4 568	6 806	3,63%
SFBT	635	6 844	14 961	7,97%
STAR	22	3 228	2 986	1,59%
MAGASIN GENERAL	110	3 337	4 235	2,26%
ONE TECH HOLDING	264	2 486	4 221	2,25%
T.P.R	745	2 504	3 565	1,90%
TELNET HOLDING	266	1 637	2 556	1,36%
UIB	485	8 541	11 474	6,11%
<b>TOTAL</b>		<b>119 546</b>	<b>150 588</b>	<b>80,23%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>79,42%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2017</u></b>	114 719	27 413	142 132	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>				
Actions	92 822		92 822	
<b>Cessions de l'exercice</b>				
Actions	(87 995)		(87 995)	10 492
<b>Variation des plus ou moins values latentes</b>		3 629	3 629	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2018</u></b>	<b>119 546</b>	<b>31 042</b>	<b>150 588</b>	<b>10 492</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 38.892, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif net
<b>Dépôts à vue</b> AMEN BANK (au taux 2%)	38 728	38 892	20,72%
<b>TOTAL</b>	<b>38 728</b>	<b>38 892</b>	<b>20,72%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>20,51%</b>	

### Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à D : 138 contre D : 1.240 au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Vente titres à encaisser	138	1 240
<b>Total</b>	<u>138</u>	<u>1 240</u>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à D : 1.239 , contre D : 1.184 au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire	686	628
Rémunération du dépositaire	553	556
<b>Total</b>	<u>1 239</u>	<u>1 184</u>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 675, contre D : 212 au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	16	16
Retenues à la source	90	88
Achats titres à décaisser	569	108
<b>Total</b>	<u>675</u>	<u>212</u>

## **Note 9: Capital**

### **Capital au 31-12-2017**

Montant	176 494
Nombre de parts	1 627
Nombre de copropriétaires	26

### **Souscriptions réalisées**

Montant	114 878
Nombre de parts émises	1 059
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

### **Rachats effectués**

Montant	(116 397)
Nombre de parts rachetées	(1 073)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 629
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10 492
Régularisation des sommes non distribuables	(68)
Frais de négociation de titres	(549)
Résultat incorporé à la V.L	(170)
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	1

### **Capital au 31-12-2018**

Montant	188 310
Nombre de parts	1 613
Nombre de copropriétaires	24

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 à D : 4.136 contre D : 4.304 au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<b>Année 2018</b>	<b>Année 2017</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	4 136	4 304
<b>TOTAL</b>	<b>4 136</b>	<b>4 304</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 à D : 656 contre D : 567 au 31 décembre 2017 et représente les intérêts des dépôts à vue.

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 à D : 5.194 contre D : 4.810 au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2018</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>
Rémunération du gestionnaire	2 814	2 450
Rémunération du dépositaire	2 380	2 360
<b>Total</b>	<b><u>5 194</u></b>	<b><u>4 810</u></b>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent à D : 202 pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 contre D : 177 au 31 décembre 2017 et englobent principalement la redevance du CMF.

## Note 14 : Autres informations

### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus des placements	2,971	2,994	2,969	3,488	3,114
Charges de gestion des placements	(3,220)	(2,956)	(2,741)	(2,761)	(2,541)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>0,249</b>	<b>0,037</b>	<b>0,228</b>	<b>0,727</b>	<b>0,572</b>
Autres charges	(0,125)	(0,109)	(0,099)	(0,105)	(0,095)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>(0,374)</b>	<b>0,071</b>	<b>0,128</b>	<b>0,621</b>	<b>0,477</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,001)	0,033	0,001	0,049	0,032
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(0,376)</b>	<b>0,104</b>	<b>0,127</b>	<b>0,573</b>	<b>0,446</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2,250	12,612	5,229	1,315	12,504
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6,505	0,843	0,407	(5,343)	(0,971)
Frais de négociation de titres	(0,340)	(0,305)	(0,396)	(0,427)	(0,274)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>8,414</b>	<b>13,149</b>	<b>5,240</b>	<b>(4,455)</b>	<b>11,260</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>8,040</b>	<b>13,078</b>	<b>5,369</b>	<b>(3,834)</b>	<b>11,737</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>8,414</b>	<b>13,149</b>	<b>5,240</b>	<b>(4,455)</b>	<b>11,260</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,042)	(0,583)	(0,222)	(0,407)	(0,744)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>8,372</b>	<b>12,567</b>	<b>5,018</b>	<b>(4,862)</b>	<b>10,516</b>
Valeur liquidative	116,370	108,374	95,912	90,766	95,054
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,87%	2,89%	2,94%	2,97%	2,84%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,33%)	(0,10%)	0,14%	0,62%	0,50%

#### **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP INDICE MAXULA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.

# FCP CEA MAXULA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### ***Opinion avec réserve***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP CEA MAXULA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 1.432.563, un actif net de D : 1.410.380 et un bénéfice de D : 211.652.

À notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion avec réserve***

Le système d'information et les procédures mises en place ne permettent pas de vérifier le respect de façon permanente, des conditions d'affectation prévues par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne, autres que celle qui a été développée dans la section « fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport.

Tunis, le 26 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes:**

**FINOR  
Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>1 321 183</u>	<u>1 110 222</u>
Actions et droits rattachés		1 321 183	1 110 222
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>54 278</u>	<u>62 054</u>
Placements monétaires	5	54 278	62 054
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>57 102</u>	<u>92 712</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>1 432 563</u></u>	<u><u>1 264 988</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	6 347	5 180
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	15 836	200
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>22 183</u></u>	<u><u>5 380</u></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	1 395 962	1 247 947
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		14 418	11 661
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>1 410 380</u></u>	<u><u>1 259 608</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>1 432 563</u></u>	<u><u>1 264 988</u></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2018	Année 2017
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>43 200</b>	<b>30 690</b>
Dividendes		43 200	30 690
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>2 724</b>	<b>1 719</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>45 924</b>	<b>32 409</b>
Charges de gestion des placements	12	(25 864)	(18 860)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>20 060</b>	<b>13 549</b>
Autres charges	13	(1 650)	(1 170)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>18 410</b>	<b>12 379</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 992)	(718)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>14 418</b>	<b>11 661</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 992	718
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		15 859	90 069
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		193 811	66 619
Frais de négociation de titres		(16 428)	(10 200)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>211 652</b>	<b>158 867</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2018	Année 2017
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>211 652</b>	<b>158 867</b>
Résultat d'exploitation	18 410	12 379
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	15 859	90 069
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	193 811	66 619
Frais de négociation de titres	(16 428)	(10 200)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(60 880)</b>	<b>259 525</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	699 680	562 514
- Régularisation des sommes non distribuables	68 499	25 148
- Régularisation des sommes distribuables	1 553	1 369
<b>Rachats</b>		
- Capital	(733 080)	(306 162)
- Régularisation des sommes non distribuables	(91 987)	(21 257)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 545)	(2 087)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>150 772</b>	<b>418 392</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	1 259 608	841 216
En fin de l'exercice	1 410 380	1 259 608
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	7 286	5 567
En fin de l'exercice	7 091	7 286
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>198,898</b>	<b>172,881</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>15,05%</b>	<b>14,41%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en action (CEA), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des comptes épargne en actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005.

Il a été créé à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et d'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépasse annuellement 0,5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 1.321.183 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2018</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>1 244 070</b>	<b>1 321 183</b>	<b>93,68%</b>
ADWYA	11 000	56 935	52 393	3,71%
ASSAD	5 000	46 343	38 615	2,74%
ATTIJARI BANK	300	13 411	12 839	0,91%
BH	700	13 971	8 914	0,63%
BIAT	581	76 961	69 381	4,92%
CARTHAGE CEMENT	12 146	24 359	24 717	1,75%
EURO-CYCLES	4 000	97 416	74 604	5,29%
MAGASIN GENERAL	1 310	45 309	50 435	3,58%
OFFICE PLAST	47 198	124 578	124 131	8,80%
ONE TECH HOLDING	5 717	74 992	91 415	6,48%
P.G.H	5 927	65 866	73 554	5,22%
SAH	254	3 119	2 900	0,21%
SANIMED	32 662	65 911	76 756	5,44%
SFBT	5 905	100 220	139 122	9,86%
SOCIETE LANDOR	3 751	36 748	33 763	2,39%
SOMOCER	33 000	36 302	34 188	2,42%
SOTEMAIL	3 000	4 662	6 120	0,43%
SOTETEL	2 500	13 350	14 177	1,01%
SOTUVER	12 000	76 191	105 684	7,49%
STB	10 100	41 748	36 663	2,60%
TELNET HOLDING	14 000	107 737	134 540	9,54%
TUNIS RE	1 800	13 856	14 400	1,02%
TUNISAIR	10 000	8 200	7 790	0,55%
TUNISIE VALEURS	1 700	52 787	52 469	3,72%
UNIMED	5 007	43 098	41 613	2,95%
<b>TOTAL</b>		<b>1 244 070</b>	<b>1 321 183</b>	<b>93,68%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2017</u></b>	1 048 968	61 254	1 110 222	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>				
Actions	3 310 267		3 310 267	
<b>Cessions de l'exercice</b>				
Actions	(3 115 165)		(3 115 165)	193 811
<b>Variation des plus ou moins values latentes</b>		15 859	15 859	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2018</u></b>	1 244 070	77 113	1 321 183	193 811

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 54.278 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
<b>Dépôts à vue</b>			
Amen Bank au taux de 2%	53 488	54 278	3,85%
<b>TOTAL</b>	<b>53 488</b>	<b>54 278</b>	<b>3,85%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à D : 57.102, contre D : 92.712 au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Vente de titres à encaisser	57 059	92 637
Autres	43	75
<b>Total</b>	<u>57 102</u>	<u>92 712</u>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à D : 6.347, contre D : 5.180 au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire	5 753	4 590
Rémunération du dépositaire	594	590
<b>Total</b>	<u>6 347</u>	<u>5 180</u>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à D : 15.836, contre D : 200 au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	132	110
Retenues à la source	90	90
Achat de titres à décaisser	15 614	-
<b>Total</b>	<u>15 836</u>	<u>200</u>

## **Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

### **Capital au 31-12-2017**

Montant	1 247 947
Nombre de parts	7 286
Nombre de copropriétaires	77

### **Souscriptions réalisées**

Montant	699 680
Nombre de parts émises	4 085
Nombre de copropriétaires nouveaux	12

### **Rachats effectués**

Montant	(733 080)
Nombre de parts rachetées	(4 280)
Nombre de copropriétaires sortants	(18)

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 859
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	193 811
Régularisation des sommes non distribuables	(23 176)
Frais de négociation de titres	(16 428)
Résultat incorporé à la V.L	11 661
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(312)

### **Capital au 31-12-2018**

Montant	1 395 962
Nombre de parts	7 091
Nombre de copropriétaires	71

### Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 43.200, contre D : 30.690 au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	Année 2018	Année 2017
<b><u>Dividendes</u></b>		
Des actions admises à la cote	43 200	30 690
<b>TOTAL</b>	<b>43 200</b>	<b>30 690</b>

### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 2.724, contre D : 1.719 au 31 décembre 2017 et représente les intérêts des dépôts à vue.

### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à D : 25.864, contre D : 18.860 au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire	23 485	16 500
Rémunération du dépositaire	2 379	2 360
<b>Total</b>	<b>25 864</b>	<b>18 860</b>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2018 à D : 1.650, contre D : 1.170 au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	1 645	1 166
Autres	5	4
<b>Total</b>	<b>1 650</b>	<b>1 170</b>

## Note 14 : Autres informations

### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus des placements	6,476	4,448	3,539	3,729	2,940
Charges de gestion des placements	(3,647)	(2,589)	(2,081)	(2,531)	(1,981)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>2,829</b>	<b>1,860</b>	<b>1,458</b>	<b>1,198</b>	<b>0,959</b>
Autres charges	(0,233)	(0,161)	(0,118)	(0,137)	(0,102)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>2,596</b>	<b>1,699</b>	<b>1,340</b>	<b>1,061</b>	<b>0,857</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,563)	(0,099)	0,639	(0,022)	0,221
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>2,033</b>	<b>1,600</b>	<b>1,979</b>	<b>1,039</b>	<b>1,078</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2,236	12,362	4,532	(7,364)	13,529
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	27,332	9,143	11,026	6,456	(4,423)
Frais de négociation de titres	(2,317)	(1,400)	(1,348)	(1,609)	(1,076)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>27,252</b>	<b>20,105</b>	<b>14,209</b>	<b>(2,517)</b>	<b>8,029</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>29,848</b>	<b>21,804</b>	<b>15,550</b>	<b>(1,455)</b>	<b>8,886</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>27,252</b>	<b>20,105</b>	<b>14,209</b>	<b>(2,517)</b>	<b>8,029</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(3,268)	0,067	3,354	(0,021)	1,133
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>23,983</b>	<b>20,172</b>	<b>17,563</b>	<b>(2,538)</b>	<b>9,162</b>
Valeur liquidative	198,898	172,881	151,108	131,565	133,064
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,96%	1,60%	1,47%	1,91%	1,55%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,10%	0,08%	0,10%	0,08%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,09%	0,99%	1,40%	0,79%	0,84%

## **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP CEA MAXULA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.

## **FCP MAXULA STABILITY**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

#### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

##### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP MAXULA STABILITY », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 278.982, un actif net de D : 272.616 et un déficit de D : 31.177.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### ***Paragraphes d'observation***

- Les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice 21,95% du total des actifs se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par la « SANIMED » et « AMEN BANK » représentent respectivement à la clôture de l'exercice 10,25% et 26,17% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>217 576</u>	<u>242 305</u>
Actions, et droits rattachés		113 500	115 467
Obligations et valeurs assimilées		94 999	126 838
Titres des Organismes de Placement Collectif		9 077	-
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>61 231</u>	<u>54 453</u>
Placements monétaires	5	61 231	54 453
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>175</u>	<u>10 467</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>278 982</u></u>	<u><u>307 225</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	1 586	3 300
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	4 780	132
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>6 366</u></u>	<u><u>3 432</u></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	268 662	299 905
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		3 954	3 888
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>272 616</u></u>	<u><u>303 793</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>278 982</u></u>	<u><u>307 225</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2018	Année 2017
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>9 697</b>	<b>26 771</b>
Dividendes		3 867	12 664
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 830	14 107
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>1 027</b>	<b>3 384</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>10 724</b>	<b>30 155</b>
Charges de gestion des placements	12	(6 478)	(15 864)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>4 246</b>	<b>14 291</b>
Autres charges	13	(292)	(958)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 954</b>	<b>13 333</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-	(9 445)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 954</b>	<b>3 888</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	9 445
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(26 530)	(41 801)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(8 196)	45 276
Frais de négociation de titres		(405)	(1 886)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(31 177)</b>	<b>14 922</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2018</i>	<i>Année 2017</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b><u>(31 177)</u></b>	<b><u>14 922</u></b>
Résultat d'exploitation	3 954	13 333
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(26 530)	(41 801)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(8 196)	45 276
Frais de négociation de titres	(405)	(1 886)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>(727 028)</u></b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	-	287 473
- Régularisation des sommes non distribuables	-	8 642
- Régularisation des sommes distribuables	-	3 931
<b>Rachats</b>		
- Capital	-	(1 001 866)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	(11 832)
- Régularisation des sommes distribuables	-	(13 376)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>(31 177)</u></b>	<b><u>(712 106)</u></b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	303 793	1 015 899
En fin de l'exercice	272 616	303 793
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	2 420	8 419
En fin de l'exercice	2 420	2 420
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b><u>112,651</u></b>	<b><u>125,534</u></b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b><u>(10,26%)</u></b>	<b><u>4,03%</u></b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et de l' « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date 28 décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP MAXULA STABILITY » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 217.576 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
<b>Actions et droits rattachés</b>		<b>156 593</b>	<b>113 500</b>	<b>41,63%</b>
BIAT	180	27 540	21 495	7,88%
OFFICE PLAST	9 500	29 307	24 985	9,16%
SANIMED	11 892	54 228	27 946	10,25%
SFBT	500	11 627	11 780	4,32%
SOMOCER	11 874	23 341	12 302	4,51%
TELNET HOLDING	1 560	10 550	14 992	5,50%
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>92 991</b>	<b>94 999</b>	<b>34,85%</b>
AMEN BANK 2010	1 500	69 960	71 351	26,17%
CHO COMPANY 2009	350	4 375	4 376	1,61%
STB 2010-1	400	18 656	19 272	7,07%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>	-	<b>9 075</b>	<b>9 077</b>	<b>3,33%</b>
<b>Titre des OPCVM</b>				
Maxula Placement Sicav	87	9 075	9 077	3,33%
<b>TOTAL</b>		<b>258 659</b>	<b>217 576</b>	<b>79,81%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>77,99%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>256 351</b>	<b>2 515</b>	<b>(16 561)</b>	<b>242 305</b>	
<b><u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions	56 846			56 846	
Titres OPCVM	9 075			9 075	
<b><u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Actions	(32 281)			(32 281)	(8 196)
Obligations des sociétés	(31 332)			(31 332)	
Variation des plus ou moins values latentes			(26 530)	(26 530)	
Variation des intérêts courus sur obligations		(507)		(507)	
<b>Soldes au 31 décembre 2018</b>	<b>258 659</b>	<b>2 008</b>	<b>(43 091)</b>	<b>217 576</b>	<b>(8 196)</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 61.231 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
<b>Dépôts à vue</b>			
Amen Bank au taux de 2%	60 983	61 231	22,46%
<b>TOTAL</b>	<b>60 983</b>	<b>61 231</b>	<b>22,46%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>21,95%</b>	

### Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à D : 175 contre D : 10.467 au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Cession de titres à encaisser	132	5 486
Obligations "CHO COMPANY" échues à encaisser	-	4 981
Autres	43	-
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>10 467</b>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à D : 1.586 contre D : 3.300 au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire	991	2 761
Rémunération du dépositaire	595	539
<b>Total</b>	<b>1 586</b>	<b>3 300</b>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à D : 4.780 contre D : 132 au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	24	43
Retenues à la source	89	89
Sommes à décaisser sur acquisitions de titres	4 667	-
<b>Total</b>	<b>4 780</b>	<b>132</b>

## **Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

### **Capital au 31-12-2017**

Montant	299 905
Nombre de parts	2 420
Nombre de copropriétaires	5

### **Souscriptions réalisées**

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

### **Rachats effectués**

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(26 530)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(8 196)
Régularisation des sommes non distribuables	-
Frais de négociation de titres	(405)
Résultat incorporé à la V.L	3 888
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	-

### **Capital au 31-12-2018**

Montant	268 662
Nombre de parts	2 420
Nombre de copropriétaires	5

### Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 9.697 contre D : 26.771 au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	Année 2018	Année 2017
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions et valeurs assimilées	3 867	12 664
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	5 830	1 855
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	-	12 252
<b>TOTAL</b>	<b>9 697</b>	<b>26 771</b>

### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 1.027 contre D : 3.384 au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	2018	2017
Intérêts sur comptes de dépôt	1 027	3 384
Intérêts des certificats de dépôt	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 027</b>	<b>3 384</b>

### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à D : 6.478 contre D : 15.864 au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire	4 098	13 494
Rémunération du dépositaire	2 380	2 370
<b>Total</b>	<b>6 478</b>	<b>15 864</b>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2018 à D : 292 contre D : 958 au 31 décembre 2017, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	288	954
Autres	4	4
<b>Total</b>	<b>292</b>	<b>958</b>

## Note 14 : Autres informations

### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus des placements	4,431	12,461	3,684	3,523	3,599
Charges de gestion des placements	(2,677)	(6,555)	(1,982)	(1,910)	(1,874)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>1,755</b>	<b>5,905</b>	<b>1,702</b>	<b>1,613</b>	<b>1,725</b>
Autres charges	(0,121)	(0,396)	(0,121)	(0,116)	(0,113)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>1,634</b>	<b>5,510</b>	<b>1,582</b>	<b>1,497</b>	<b>1,612</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	(3,903)	-	(0,002)	(0,009)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,634</b>	<b>1,607</b>	<b>1,582</b>	<b>1,495</b>	<b>1,603</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(10,963)	(17,273)	8,198	0,395	1,270
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(3,387)	18,709	(5,036)	2,337	(1,349)
Frais de négociation de titres	(0,167)	(0,779)	(0,201)	(0,577)	(0,065)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(14,517)</b>	<b>0,657</b>	<b>2,960</b>	<b>2,156</b>	<b>(0,144)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(12,883)</b>	<b>6,166</b>	<b>4,542</b>	<b>3,653</b>	<b>1,468</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(14,517)</b>	<b>0,657</b>	<b>2,960</b>	<b>2,156</b>	<b>(0,144)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	2,602	(0,001)	(0,008)	(0,067)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(14,517)</b>	<b>3,259</b>	<b>2,959</b>	<b>2,148</b>	<b>(0,211)</b>
Valeur liquidative	112,651	125,534	120,667	116,127	112,483
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,25%	5,33%	1,67%	1,67%	1,68%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,32%	0,10%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,37%	1,31%	1,34%	1,31%	1,43%

#### **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP MAXULA STABILITY" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.